



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

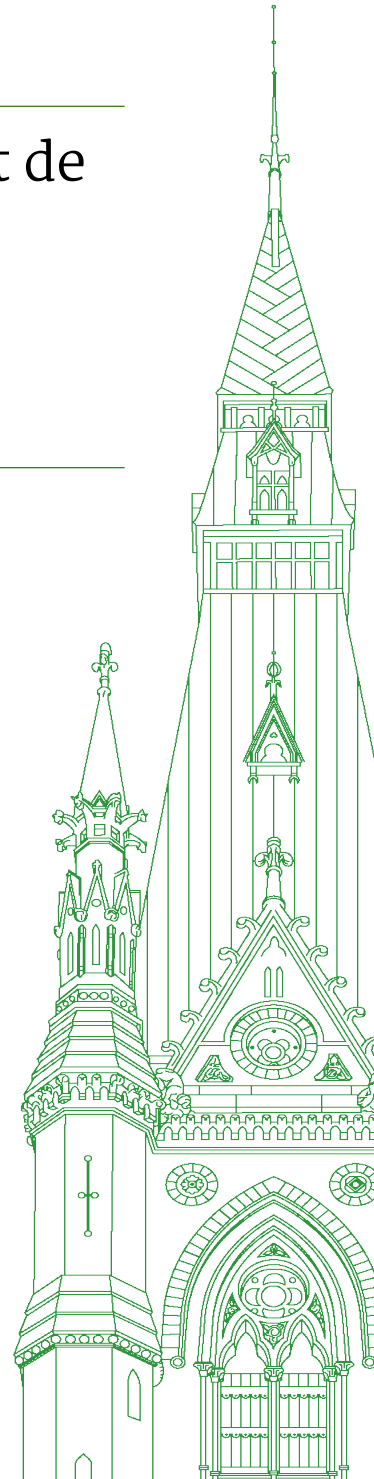
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 033

Le jeudi 30 avril 2026

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le jeudi 30 avril 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 33^e réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez sur la carte un code QR, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention de nos témoins et des membres du Comité.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, vous pouvez sélectionner, au bas de votre écran, le canal approprié pour l'interprétation, soit le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être formulés par l'intermédiaire de la présidence. Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole sont priés de lever la main. Pour les membres sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur les programmes de gestion du risque des entreprises du secteur agricole canadien.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

De l'Association des producteurs maraîchers du Québec, nous accueillons Mme Catherine Lefebvre et M. Patrice Léger. De la Fédération de la relève agricole du Québec, nous accueillons M. David Beauvais, qui en est le président. Nous accueillons également Mme Catherine Lessard, présidente du Groupe de travail sur la gestion des risques de l'entreprise des Producteurs de fruits et légumes du Canada.

Bienvenue à tous nos témoins. Merci beaucoup à tous.

Nous allons commencer par les Producteurs de fruits et légumes du Canada, pour cinq minutes.

[Français]

Catherine Lessard (présidente, Groupe de travail sur la gestion des risques de l'entreprise, Producteurs de fruits et légumes du Canada): Mesdames et messieurs les députés, je représente aujourd'hui les Producteurs de fruits et légumes du Canada, un organisme formé de représentants d'associations de producteurs horticoles de partout au pays.

D'après Statistique Canada, depuis 2015, la marge bénéficiaire des producteurs de fruits et de légumes s'est considérablement réduite. Par exemple, celle des producteurs en serre est passée de 9 à 5 %. La situation des producteurs de fruits est encore pire: ils produisent à perte depuis les deux dernières années.

En parallèle, le ratio d'endettement des entreprises horticoles est à la hausse depuis les 10 dernières années et dépasse maintenant 30 % pour les producteurs de pommes de terre et les producteurs en serre canadiens. Nous observons donc une détérioration de la situation financière des entreprises de fruits et de légumes.

Pourquoi est-ce ainsi?

Tout d'abord, dans le secteur horticole, il y a eu une hausse des coûts de production, comme la main-d'œuvre, les fertilisants ou les frais d'intérêts. Le secteur est incapable de refiler cette augmentation de coûts aux grossistes et aux détaillants qui achètent ces produits, ce qui réduit le bénéfice, comme je vous l'ai illustré. S'ajoute à cela une augmentation de la fréquence et de l'intensité des dommages aux récoltes dus au climat. Chaque début de saison, les producteurs et productrices investissent des fortunes sans savoir ce qu'ils auront en échange de leurs produits, en raison de la volatilité des marchés.

Aussi, les fruits et les légumes canadiens sont en concurrence avec ceux des États-Unis et du Mexique sur les marchés locaux et étrangers. Les États-Unis ont mis sur pied un programme de paiement direct de 3,65 milliards de dollars destiné en grande majorité aux producteurs de fruits et de légumes américains. C'est à peu près l'équivalent du budget total de notre ministère de l'Agriculture.

La protection offerte par les programmes actuels de gestion du risque est inadéquate relativement à cette situation qui empire. Au Canada, la participation des producteurs de fruits et de légumes à ces programmes est à la baisse, malgré les risques qui s'accroissent.

Les coûts de participation à Agri-protection dépassent le bénéfice annuel des producteurs. Entre payer sa prime d'assurance et avoir la certitude d'une production à perte, le choix est clair. Ça, c'est lorsque les couvertures sont disponibles. Les protections d'assurance-récolte sont souvent limitées pour les légumes et les fruits, et il n'y en a aucune pour les productions en serre.

Le programme Agri-stabilité n'est pas conçu pour les événements climatiques catastrophiques de plus en plus fréquents. À partir de deux mauvaises années de production sur cinq, le programme devient, au bout du compte, inutile. Pour les producteurs horticoles qui s'efforcent de limiter les variations de revenus en diversifiant leurs productions, le programme est très difficile à déclencher. Lorsqu'il le fait, le producteur peut s'attendre à un paiement deux ans après les dommages.

Enfin, les initiatives Agri-relance sont limitées, mal adaptées, difficiles à déclencher, et elles n'aident pas les producteurs qui en ont vraiment besoin.

Dans ce contexte, et dans le cadre de l'élaboration du prochain cadre stratégique agricole, nous demandons un meilleur partage des risques entre producteurs, gouvernements et acheteurs. À défaut de cela, les producteurs seront pris dans une spirale de mauvaises années, d'endettement, de faillites et de ventes de superficies à des producteurs de grandes cultures ou, pire, à des promoteurs immobiliers. Il s'agit d'un réel risque pour la sécurité alimentaire de notre pays.

Comment faire pour éviter cette situation?

Premièrement, il faudrait renforcer l'ensemble des programmes de gestion du risque en augmentant leur niveau de financement et en haussant les ratios de participation gouvernementale.

Plus précisément, pour Agri-stabilité, nous demandons de diminuer le déclencheur à 15 % de baisse par rapport à la marge de référence, de revoir le calcul de la marge de référence pour prendre en compte les événements climatiques catastrophiques et de procéder plus rapidement au paiement.

Pour le programme de paiement anticipé, nous souhaitons le rhaussement permanent de la portion de prêt sans intérêt à 350 000 \$.

Nous souhaitons aussi que le programme Agri-protection soit mieux adapté à la réalité des producteurs horticoles en couvrant tous les fruits et les légumes.

De plus, les initiatives Agri-relance méritent une révision complète.

Deuxièmement, nous souhaitons des programmes précis pour soutenir l'horticulture qui nous permettent de rivaliser avec nos voisins. Nous souhaitons également des investissements supplémentaires dans la gestion et l'atténuation des changements climatiques, dans l'innovation et dans la recherche appliquée, parce que c'est aussi ça qui permet de diminuer les risques ainsi que les coûts des programmes.

Chaque province canadienne a ses propres réalités. Il est essentiel de le reconnaître par des programmes flexibles et par la possibilité de mettre en place des ententes précises sans avoir à obtenir un consensus de toutes les provinces et de tous les territoires comme c'est actuellement le cas dans le cadre des ententes fédérales-provinciales-territoriales.

• (1105)

Toutes ces suggestions devraient être vues comme des occasions d'investissement pour le gouvernement canadien dans un secteur névralgique: la production locale du plus important groupe alimentaire pour la santé des Canadiennes et des Canadiens.

Cela conclut mes observations. Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Beauvais, vous avez la parole pour cinq minutes.

David Beauvais (président, Fédération de la relève agricole du Québec): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous fournir l'occasion de collaborer aux échanges dans le cadre de votre étude des programmes de gestion des risques de l'entreprise du secteur agricole canadien.

Je m'appelle David Beauvais et je suis un producteur laitier et acéricole de l'Estrie ainsi que le président de la Fédération de la relève agricole du Québec, ou FRAC. Je m'implique à la FRAC depuis 10 ans et j'en suis le président depuis 2024.

Je m'adresse à vous aujourd'hui au nom de la FRAC, qui rassemble près de 2 100 membres âgés de 16 à 39 ans et passionnés d'agriculture.

Nous croyons que le transfert des entreprises est le risque principal à examiner dans le cadre agricole canadien et que cela doit être intégré dans l'administration des programmes de gestion des risques.

C'est d'autant plus prioritaire que 50 milliards de dollars d'actifs agricoles et agroalimentaires seront transférés au Canada dans la prochaine décennie.

Parmi les éléments contraignants dans la fluidité des transferts de l'entreprise, il y a la difficulté d'accéder à une terre de qualité à un prix permettant une rentabilité des entreprises. Le prix des terres est 10 fois plus élevé qu'il ne l'était en 2000. En 2024 seulement, l'augmentation était de 12,5 %. La valeur agronomique des terres n'a pas suivi l'augmentation de la valeur marchande.

De plus, le Canada observe un taux de renouvellement des générations de 24 %, un déclin marqué depuis plusieurs années. En 20 ans, la relève agricole a chuté de façon alarmante. Ces constats sont d'autant plus alarmants que les conséquences des changements climatiques et du climat géopolitique actuel s'accroissent. Les programmes de gestion des risques doivent tenir compte de cette situation.

Il est donc nécessaire de mettre en place des politiques cohérentes et de renforcer l'efficacité des programmes, leur capacité de réaction et leur capacité à atténuer les risques pour les entreprises de la relève agricole.

Nous vous proposons notamment de mettre en place un capital patient comme solution en raison des risques qui menacent la relève. Ce capital serait accessible aux productrices et aux producteurs âgés de moins de 40 ans et établis depuis moins de 10 ans. Il offrirait un financement allant jusqu'à 1 million de dollars pour l'achat d'une terre, avec un taux fixe et bas sur 40 ans et une mise de fonds de 5 %.

Parmi ceux et celles qui osent encore se lancer en agriculture, près de la moitié doit occuper un emploi à l'extérieur de la ferme pour joindre les deux bouts, tout en tentant d'accéder à des terres dont le prix ne cesse d'augmenter et ne s'arrime pas à la valeur agronomique.

Dans cette optique, le capital patient est un outil de gestion des risques que nous vous invitons à adopter. C'est un prêt à long terme pour des projets nécessitant des investissements importants tels qu'une entreprise agricole.

En conclusion, les risques menaçant la relève vont bien au-delà des changements climatiques et du contexte géopolitique. Ce sont les conditions d'établissement elles-mêmes et le renouvellement des transferts, entre autres, qui constituent les risques de la relève. Le prêt à long terme permet de réduire l'incertitude vis-à-vis des fluctuations et des contraintes financières. Il permet également de mieux planifier les investissements et les remboursements de la relève.

Je vous remercie de votre écoute et je serai heureux de répondre à vos questions.

• (1110)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à l'Association des producteurs maraîchers du Québec, pour cinq minutes.

[Français]

Catherine Lefebvre (présidente, Association des producteurs maraîchers du Québec): Monsieur le président, messieurs et mesdames les députés, bonjour.

Hier comme aujourd'hui, l'agriculture est l'un des principaux piliers de l'économie canadienne. Elle constitue aussi une activité à haut risque. Les producteurs maraîchers doivent régulièrement prendre des décisions en tenant compte des prix de vente à la ferme, qui sont volatils plus que jamais, des conditions météorologiques de plus en plus imprévisibles et d'un marché mondial influencé par les risques géopolitiques et les soutiens gouvernementaux accordés aux producteurs des pays concurrents.

Les efforts déployés par les producteurs locaux pour respecter un encadrement réglementaire plus restrictif et des normes privées plus élevées exercent une pression commerciale de plus en plus insoutenable.

En tant que preneur de prix dans le secteur maraîcher, le Canada doit continuer d'investir dans des programmes qui renforcent la capacité de gestion proactive des risques dans un environnement commercial de plus en plus incertain et complexe.

Le soutien public à l'agriculture au Canada demeure inférieur à celui observé dans plusieurs pays comparables. La moyenne internationale se situe autour de 2 % des dépenses gouvernementales, alors que le Canada, lui, y consacre actuellement moins de 1 %. Dans un contexte où les risques climatiques, économiques et géopolitiques s'intensifient, cet écart n'est plus tenable.

Le Canada est vulnérable en matière de souveraineté alimentaire et de légumes frais. L'Ontario et le Québec, à eux seuls, représentent plus de 80 % des volumes produits, et cette proportion est concentrée dans quelques régions seulement. Si les particularités régionales reflètent cette réalité, elles doivent aussi se traduire dans

l'offre des programmes de gestion des risques de l'entreprise, qui doivent être mieux adaptés aux réalités régionales et à celles des marchés.

D'ailleurs, sur le marché local, il faut rappeler que les détaillants alimentaires canadiens ont développé des modèles d'affaires basés sur le transfert des risques et des coûts sur le dos des producteurs maraîchers. Conséquemment, de grandes entreprises cotées en Bourse font peser un poids économique déraisonnable aux PME familiales.

Pour la période de 2021 à 2023, la marge bénéficiaire des producteurs québécois avant et après les paiements de programmes a reculé dans toutes les catégories. La baisse est particulièrement marquée dans les petites entreprises. Parallèlement, de 2017 à 2023, le taux d'endettement des producteurs maraîchers du Québec a augmenté pour passer de 24 à 27 %.

Patrice Léger Bourgoin (directeur général, Association des producteurs maraîchers du Québec): Aujourd'hui, les dispositions relatives aux enjeux environnementaux revêtent une importance névralgique, alors que les changements climatiques constituent la principale menace à l'agriculture canadienne. Les producteurs maraîchers doivent faire face à des aléas climatiques plus fréquents et intenses, que ce soit la sécheresse, comme l'an dernier, ou les pluies extrêmes et le gel tardif de 2023.

Parallèlement, la pression des ennemis des cultures augmente, étant donné la présence de nouveaux ravageurs et la résistance croissante aux produits phytosanitaires. D'ailleurs, en matière de gestion des risques, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire joue un rôle capital.

Nous profitons de cette tribune, encore une fois, pour en appeler à une meilleure collaboration de cette instance gouvernementale. Elle doit faire preuve d'une plus grande réactivité dans le contexte climatique actuel.

En conclusion, en mettant l'accent sur la prévention et la préparation, nous allons accroître la résistance et la capacité d'adaptation, tout en atténuant le stress causé par l'incertitude. Essentiellement, l'investissement dans des stratégies de prévention et de réduction des risques stimule la productivité, la rentabilité et l'adoption de technologies et de pratiques innovantes.

Étant donné le contexte géopolitique incertain et les changements climatiques, les producteurs maraîchers ont besoin plus que jamais de programmes souples.

Voici donc nos recommandations.

Nous recommandons de porter les investissements en agriculture à 2 % des dépenses publiques. Cette bonification doit prioritairement servir à renforcer les programmes de gestion des risques de l'entreprise.

Nous recommandons d'améliorer le programme Agri-stabilité. Le seuil de déclenchement actuel ne permet pas de couvrir adéquatement les pertes subies par les entreprises. Nous recommandons de hausser ce seuil à 85 % de la marge de référence.

Nous recommandons de revoir le cadre d'Agri-relance. Les événements climatiques extrêmes se multiplient et leurs répercussions financières sont immédiates. Les délais de mise en œuvre des initiatives sont longs et pénibles.

Nous recommandons de rendre le programme Agri-protection plus flexible. Les réalités agricoles varient d'une région à l'autre. Il est donc crucial de donner aux provinces toute la latitude nécessaire pour adapter les couvertures d'assurance-récolte aux risques particuliers auxquels leurs producteurs font face.

Enfin, nous recommandons d'accroître le soutien financier à la recherche et le transfert technologique. Les changements climatiques exigent des adaptations profondes des pratiques agricoles.

Je vous remercie de votre attention.

● (1115)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer par les conservateurs, avec M. Gourde, pour six minutes.

[Français]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma première question s'adressera à Mme Lessard.

Les programmes de gestion des risques de l'entreprise ont été mis en place avec des ententes internationales pour ne pas subventionner directement l'agriculture. On s'en est servi indirectement. Je trouve que le Canada...

[Traduction]

Le président: Un instant, s'il vous plaît, monsieur Gourde. Nous avons perdu l'interprétation.

Pouvons-nous faire un test?

[Français]

Jacques Gourde: Est-ce que ça fonctionne maintenant?

[Traduction]

Le président: Oui.

Monsieur Gourde, je vais revenir au début. Je repars le chronomètre à six minutes.

Allez-y. Veuillez recommencer, s'il vous plaît.

[Français]

Jacques Gourde: Merci beaucoup, monsieur le président.

Les programmes de gestion des risques ont été mis en place pour ne pas subventionner directement l'agriculture. Le Canada a montré patte blanche à ses partenaires des autres pays. Par contre, madame Lessard, vous avez dit que les Américains subventionnaient le secteur maraîcher d'une façon directe ou indirecte. J'aimerais que vous m'en parliez un peu plus. Si nous montrons patte blanche et que nos compétiteurs ne le font pas, nous pourrions faire quelque chose quant à ça.

Catherine Lessard: En effet, à l'aide de leur programme Marketing Assistance for Speciality Crops, ou MASC, les États-Unis apportent un soutien direct aux producteurs de légumes, de fruits, mais aussi d'autres produits de spécialité. De ce que nous comprenons, un soutien équivalent ne serait pas permis au Canada dans le cadre de nos ententes présentement négociées. Nous partons déjà avec un retard par rapport aux États-Unis quant à la capacité de soutenir notre secteur agricole.

Du côté des producteurs que je représente, il y a une frustration importante quant à ça. Nous ne sommes pas capables de concurrencer nos vis-à-vis américains, et ça amène des problèmes majeurs. Nous avons montré patte blanche, nous avons été bons joueurs, mais ça nous a manifestement nui d'un point de vue concurrentiel par rapport aux Américains.

Jacques Gourde: Être bons joueurs nous nuit présentement. Je pense à notre agriculture comparativement à celle de partenaires qui ne sont pas bons joueurs. S'il y avait des programmes similaires ou si nous étions transparents en disant aux Américains, par exemple, que nous allons le faire, nous aussi, puisqu'ils le font, est-ce que ça vous aiderait beaucoup?

Catherine Lessard: Il n'y a aucun doute que des programmes de soutien direct au secteur des fruits et légumes aideraient notre secteur.

Jacques Gourde: Merci beaucoup, madame Lessard.

Ma prochaine question s'adresse à M. Beauvais.

Vous avez parlé d'un programme de capital patient, soit un prêt de 1 million de dollars à un taux d'intérêt très bas sur 40 ans, pour acheter des terres agricoles.

Pourriez-vous nous en parler un petit peu plus? Il serait intéressant de vous entendre.

● (1120)

David Beauvais: Dans le fond, nous pensons que le gouvernement a peu à perdre ou n'a pas du tout à perdre en investissant dans des terres agricoles qui vont toujours rester au Canada et servir à nourrir les Canadiens.

Accorder un prêt ne coûterait pas très cher si on prend en compte le possible rendement du capital investi. De plus, ça donnerait une sécurité financière aux gens de la relève, parce qu'ils prendraient connaissance des paiements à venir pour les 20 ou 30 prochaines années. L'un des grands risques concernant le renouvellement des transferts est le coût des intérêts, et le coût des intérêts dans 5 ou 10 ans. Le fait d'avoir un taux bas et fixe serait alors très sécurisant.

Jacques Gourde: Il est tout à fait légitime de votre part de le demander.

En fait, ça ne constitue pas un précédent. Je me rappelle le temps où j'ai, moi aussi, fait partie de la relève et que j'ai repris la ferme de mon père. Financement agricole Canada accordait alors un prêt pour l'achat d'une terre, et son taux d'intérêt était de 2 %. Après, le programme a expiré, mais, au moins, il me restait deux ou trois ans. Dans ce temps-là, il s'agissait d'un programme sur 30 ans. Or, vous avez parlé de 40 ans, ce qui est une période normale. Le nombre d'années pourrait varier. Bref, ça existait.

Dans ce temps-là, les taux d'intérêt étaient beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui. On parlait de 8, 9, 10 ou 12 %. Cela dit, avoir la possibilité d'acheter une terre à un taux d'intérêt de 2 % profite aux agriculteurs, et pas aux spéculateurs. Voilà ce qu'il est important de dire ici. Ça permettrait à un grand nombre de gens de la relève d'acheter la terre d'un voisin ou une terre qui ne serait pas trop loin. Sinon, il vient un temps où les terres vont à des gens qui n'ont pas nécessairement l'intention de les cultiver. De plus, ça ne garantit pas nécessairement l'autosuffisance des agriculteurs sur leurs terres.

L'importance de l'autosuffisance en matière de fourrages et de grains est-elle cruciale pour les entreprises de la relève?

David Beauvais: Oui. Il y a quelques années, nous avons consulté les membres de notre fédération à ce sujet. Il y a d'autres modèles possibles, par exemple la location, mais la très forte majorité de nos membres, soit 72 %, voulaient être propriétaires de leur ferme.

Par ailleurs, il faut faire attention. On parle d'un programme offrant un taux bas et fixe. Exactement comme vous l'avez mentionné, il faut que ce soit limité à un groupe de producteurs, c'est-à-dire un groupe de la relève ou des gens plus à risque. Si ce genre de prêt est accordé à tous les producteurs, ça mènera à une spéculation, le prix des terres va alors augmenter, ce ne sera plus accessible et nous n'obtiendrons pas l'allègement voulu. Bref, il faut bien cibler ce programme.

Jacques Gourde: Monsieur Beauvais, vous avez dit que la Fédération de la relève agricole du Québec regroupait 2 100 membres de 16 à 39 ans, alors qu'il y a 42 000 producteurs agricoles au Québec. Vous êtes un peu les derniers des Mohicans. Faut-il tirer la sonnette d'alarme? Il me semble que vous n'êtes vraiment pas beaucoup pour nourrir 9 millions de Québécois.

David Beauvais: C'est sûr que nous sommes peu, mais nous sommes passionnés et dynamiques. Effectivement, ça nous prend du soutien, parce que c'est de plus en plus difficile. Je pense que chaque génération d'agriculteurs a vécu des difficultés, mais, là, nous voyons les défis qui sont devant nous, et ils sont de plus en plus grands.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Jacques Gourde: Merci.

[Traduction]

Le président: Nous passons maintenant à Mme Dandurand, pour six minutes.

[Français]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Merci beaucoup.

Merci à vous tous d'être des nôtres aujourd'hui. C'est un sujet brûlant dont vous nous parlez régulièrement. C'est important d'avoir l'occasion de faire un grand tour de ces programmes et d'avoir vos recommandations.

Je vais commencer par M. Beauvais.

Dans vos observations d'ouverture, vous avez dit que le transfert des entreprises devrait être intégré dans le cadre des programmes de gestion des risques de l'entreprise. Vous avez donné un exemple concernant le financement. Pensez-vous que ça devrait faire partie du cadre de la gestion des risques de l'entreprise, ou avez-vous d'autres idées en tête pour intégrer la relève dans les programmes de gestion des risques de l'entreprise?

David Beauvais: Vous avez un peu répondu à la question en la posant: on pourrait agir sur deux plans.

En ce qui concerne chacun des programmes de gestion des risques, il faut dire que, dans chaque aspect de l'agriculture, la relève est plus à risque dès le départ, parce qu'elle a moins de liquidités et moins d'antécédents de crédit. Il faut garder ça en tête.

Ensuite, en ce qui concerne l'exemple du programme de prêts à faible taux d'intérêt que j'ai donné, celui-ci ne doit pas nécessaire-

ment faire partie des programmes de gestion des risques. On a quand même un outil, du côté fédéral, qui fonctionne très bien, mais le gouvernement pourrait ajouter cette corde à son arc.

Alors, on peut travailler sur les deux plans.

• (1125)

Marianne Dandurand: Merci de la précision.

Si vous avez des recommandations particulières sur les façons dont on pourrait adapter les programmes de gestion des risques à la réalité de la relève, ce serait bon de nous les envoyer par écrit pour que nous puissions les intégrer au rapport, parce qu'appuyer la relève est particulièrement pertinent.

Je vais me tourner vers les représentants de l'Association des producteurs maraîchers du Québec.

En général, je pense que les producteurs maraîchers font face à plus de défis encore, sur le plan climatique et géopolitique, que d'autres producteurs. L'un d'entre vous pourrait-il nous expliquer quels sont les risques particuliers auxquels on fait face?

Comment peut-on s'assurer, au moyen des programmes de gestion des risques, de mieux encadrer les producteurs maraîchers et de les rendre plus résilients?

Catherine Lefebvre: Je peux vous donner un exemple. En 2023, au Québec, les producteurs maraîchers ont eu une année plutôt difficile. Une partie de l'été s'est passée sous la sécheresse. Ensuite, il y a eu des pluies diluviennes. Beaucoup de gens ont dû faire déclencher le programme Agri-stabilité. En raison de la manière dont ces programmes fonctionnent, lorsqu'il y a deux mauvaises années consécutives, ils ne se déclenchent plus, parce que notre marge de référence, qui est une moyenne des cinq dernières années, est trop basse. Alors, Agri-stabilité fait partie des programmes qui devraient être adaptés le plus rapidement possible, parce qu'il devrait être le premier programme à être déclenché pour couvrir de telles pertes.

Dans la même année, on a aussi eu recours à Agri-relance, et ça a pris 18 mois avant que les producteurs reçoivent un sou de cette initiative.

Alors, ce sont tous des programmes qui doivent être revus le plus rapidement possible, comme Mme Lessard l'a mentionné, étant donné les changements climatiques qu'on vit présentement. Ce sont des programmes sous-utilisés, parce que les critères ne sont pas les bons et ils ne se déclenchent pas.

Patrice Léger Bourgoïn: Il est urgent de réagir. Tantôt, on vous a parlé de la pression exercée sur les marges bénéficiaires des entreprises. J'ai trois chiffres pour vous.

Pour le Québec, entre 2018 et 2023, les marges bénéficiaires des petites entreprises maraîchères sont passées de 18,6 % à 8,5 %, celles des moyennes entreprises sont passées de 21,4 % à 9,8 %, et celles des plus grandes entreprises sont passées de 16,7 % à 11,3 %. Alors, on voit que l'augmentation des coûts par rapport au prix de vente à la ferme fait que les marges bénéficiaires diminuent, et cette pression limite la capacité d'investissement des fermes.

Marianne Dandurand: Madame Lessard, vous êtes la première à avoir mentionné que les initiatives Agri-relance doivent être revues complètement.

Cette semaine, à notre dernière rencontre, nous avons un témoin du Hebert Group, M. Kristjan Hebert, qui disait que, si les autres programmes de gestion des risques étaient plus flexibles ou répondaient mieux, on n'aurait probablement pas besoin d'utiliser Agri-relance.

Est-ce que vous partagez cette perception?

Catherine Lessard: Tout dépend de comment les autres programmes sont modifiés, mais je vous dirais que, au départ, si les autres programmes de gestion des risques — je pense surtout à Agri-stabilité et à Agri-protection dans le cadre de l'assurance-récolte — étaient en mesure de mieux gérer les événements catastrophiques, en effet, ça permettrait aux entreprises de continuer financièrement.

Maintenant, comment peut-on prendre en compte les événements catastrophiques? C'est entre autres en s'assurant que le producteur ne doit pas payer, dans les années futures, pour des dommages causés par le climat avec lesquels il n'a rien à voir. Présentement, tant pour Agri-stabilité que pour Agri-protection, les producteurs qui subissent les effets du climat à plusieurs reprises sont défavorisés. À la fin, il n'y a plus du tout de filet de sécurité pour ces entreprises.

Alors, à votre question, je réponds que oui, c'est possible, mais tout dépend de la façon dont c'est fait.

Marianne Dandurand: Vous avez tous parlé aussi du temps de réaction, de la réactivité des programmes. Dans quelques cas récents, entre autres en Colombie-Britannique, nous avons vu que, par l'entremise d'Agri-relance, on pouvait donner des paiements préliminaires sur la base d'une évaluation, c'est-à-dire 80 % du montant évalué, par exemple. Ces programmes pouvaient être déployés très rapidement.

Est-ce que vous pensez que c'est un modèle que nous pourrions utiliser dans d'autres programmes?

[Traduction]

Le président: Je suis désolé, mais le temps est écoulé. Toutes mes excuses. Je vous ai donné 15 secondes supplémentaires.

Nous passons maintenant au Bloc, pour six minutes.

• (1130)

[Français]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Monsieur Beauvais, d'abord, merci d'avoir accepté notre invitation. Je pense que la voix de la relève est particulièrement nécessaire, surtout lorsque nous parlons de programmes qui couvrent toute la question de la sécurité et du capital dont vous avez besoin.

Justement, quand nous parlons de gestion des risques, le premier risque important, c'est le risque de perte d'expertise dans le milieu agricole, c'est-à-dire le fait que des jeunes comme vous ne puissent pas nécessairement avoir accès à la terre.

Est-ce que vous avez le sentiment qu'actuellement il est facile pour la relève d'avoir accès à la terre et à des programmes?

Vous avez suggéré la création d'un programme de capital patient. Pouvez-vous nous en dire davantage?

David Beauvais: Pour répondre à la première question, je dirais que non, ce n'est pas facile d'avoir accès à la terre. Même pour un

producteur établi depuis 20 ou 30 ans, ce n'est pas facile d'avoir accès à la terre. Donc, pour un jeune qui sort de l'école, qui n'a pas beaucoup d'expérience et d'antécédents de crédit, étant donné le prix des terres aujourd'hui, ce n'est pas facile, et même impossible pour la plupart des gens de la relève.

C'est dans cette optique que nous demandons d'avoir des programmes de soutien plus grands pour la relève. C'est pour que les entreprises agricoles puissent se transférer et pour qu'il reste une multitude d'entreprises agricoles, et non seulement trois ou quatre fermes qui possèdent des millions d'hectares.

Sébastien Lemire: Justement, je m'interroge sur un élément, soit le fait que l'agriculture devient aussi une affaire de gros sous, de propriétaires uniques qui détiennent de très grandes surfaces. C'est le modèle américain, essentiellement, que nous voyons de plus en plus.

Comment pouvons-nous nous assurer qu'il y a encore de la place pour que des productrices et des producteurs à échelle familiale, humaine et locale puissent encore exister?

David Beauvais: Il faut les soutenir. Si on ne les soutient pas par des programmes, que ce soit des programmes de gestion des risques ou des programmes de prêts, par exemple, on n'aura pas de continuité.

Je le vois auprès de mes collègues de la relève. Parfois, le choix est assez simple: est-ce qu'on va aller dans un milieu très risqué, où il y a très peu de marge, ou est-ce qu'on s'en va à l'extérieur du domaine agricole? Certains de mes collègues font le choix de sortir de l'agriculture, parce que c'est trop risqué. Il faut soutenir l'agriculture.

Sébastien Lemire: Pour un jeune, les premières années sont toujours les plus difficiles, nécessairement. Il y a une question d'apprentissage et une question de capitaux. Pour acheter une terre, ça prend un bon montant d'argent. Disons que, si une productrice ou un producteur a acheté une terre pour 1 million de dollars, cette somme est surtout sous forme de prêt. Elle ou il doit investir pour amorcer sa production et acheter de l'équipement. Si un événement météorologique extrême arrive, les programmes d'assurances vont être déclenchés, ou peut-être pas, mais on doit toujours payer une franchise, en plus d'attendre plusieurs mois avant d'avoir l'aide nécessaire.

Comment les programmes s'adaptent-ils à la réalité d'un jeune de la relève, qui prend des risques, qui est beaucoup plus à risque, en raison de ses engagements financiers?

Je voudrais ajouter qu'il y a aussi tout le contexte du bien-être animal, dont nous parlons de plus en plus et qui est un élément de fierté du Québec et du Canada. On parle, par exemple, de stabulation libre. Cette semaine, je rencontrais des producteurs d'œufs dont les poules sont en liberté. Tout ça exige de nouveaux investissements, que les gens de la relève ont plus de difficulté à faire. Je sais que les programmes ne sont pas capables de répondre à leurs besoins.

Est-ce que c'est un problème pour vous?

David Beauvais: Oui, c'est un problème.

Comme je le mentionnais plus tôt, la liquidité est un des plus grands défis pour la relève. Les gens de la relève ont peu d'antécédents de crédit et il s'agit souvent d'entreprises de petite taille. Si un programme prend six mois, un an ou deux ans avant de déclencher les remboursements, l'absence de liquidités vient serrer la relève et empêcher ses investissements et son développement. Si les entreprises de la relève attendent un chèque, elles ne peuvent pas regrossir leurs troupeaux. C'est un cercle vicieux.

Sébastien Lemire: Vous nous avez fait part de revendications qui étaient très bien faites et qui, à mon sens, sont un minimum ou un plancher qui est facilement accessible pour un gouvernement.

L'Union des producteurs agricoles nous a dit qu'un pourcentage minimum en fonction du produit intérieur brut devrait être investi en agriculture, un peu comme on le voit dans le domaine militaire. Selon moi, ces investissements devraient cibler notamment la relève.

Nous venons d'avoir un énoncé économique. Je serais curieux de connaître votre opinion sur celui-ci. Est-ce que vous êtes satisfait des mesures qui y sont présentées?

Ce que vous venez de nous mentionner dans vos observations préliminaires, c'est un minimum, selon moi, qui est facilement atteignable pour un pays du G7.

Avez-vous le sentiment que le Canada est chiche envers vous?

• (1135)

David Beauvais: On peut toujours en faire plus, c'est sûr. Investir dans l'agriculture, c'est investir dans l'occupation du territoire, dans la santé et dans une multitude de choses. Investir dans la relève, c'est exactement ça.

Effectivement, nous trouvons que, moins de 1 %, c'est trop peu pour tout ce que l'agriculture peut apporter à la société canadienne.

Sébastien Lemire: En terminant, pouvez-vous nous dire un mot sur l'état psychologique de la relève? Est-ce que vous sentez que les jeunes affrontent l'avenir avec confiance ou bien qu'on risque de voir une certaine perte d'intérêt dans les prochaines années?

David Beauvais: Ça fait une dizaine d'années que je m'implique à l'échelle provinciale auprès de la Fédération de la relève agricole du Québec. Depuis deux à trois ans, je ressens un peu l'essoufflement, compte tenu de tous les facteurs de stress qui s'ajoutent. Nous sommes jeunes, nous sommes passionnés, nous sommes un peu fous, mais j'entends beaucoup plus parler d'essoufflement maintenant, et ça m'inquiète.

Sébastien Lemire: Merci de votre témoignage, monsieur Beauvais. Il est très important.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux conservateurs pour cinq minutes.

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

Je vais vous donner un peu de contexte. Ces discussions me manquent vraiment. J'étais autrefois président de l'association Keystone Agricultural Producers, au Manitoba, et elles me manquent vraiment, surtout celles avec le Québec. Dans le domaine de la politique agricole, vous pouvez vraiment tout remettre en question, alors bravo.

Aujourd'hui, je vais parler des producteurs maraîchers, madame Lessard.

J'étais en train d'admirer... Ils parlent d'une série de programmes. J'étais en train de les passer en revue. D'après notre rapport, il existe 11 programmes pour l'agriculture, et le gouvernement fédéral nous dit: « Voici de quelle manière nous soutenons l'agriculture. » Il y en a 11.

Ma première question est la suivante: sur quels enjeux cherchent-ils réellement à se concentrer? Sur quoi le gouvernement fédéral cherche-t-il réellement à se concentrer dans le cadre de ces programmes de gestion des risques de l'entreprise? Je trouve que c'est beaucoup trop. Quel problème essayons-nous de résoudre? Ces programmes sont-ils destinés à remédier au problème de l'assurance-récolte pour aider les agriculteurs qui ont perdu leur récolte et se retrouvent dans une situation difficile, ou visent-ils plutôt les entreprises agricoles en général, lorsque celles-ci sont trop endettées? Ces deux enjeux sont liés, mais en ce qui concerne les programmes proposés aujourd'hui, je peux dire en toute honnêteté que je n'ai jamais vu un tel méli-mélo de mesures prises pour essayer de contenir tout le monde.

Madame Lessard, pourriez-vous dire quelques mots à ce sujet?

Catherine Lessard: En ce qui concerne les programmes, oui, il y en a beaucoup. Je dirais que pour les agriculteurs, ils ne sont pas tous égaux et ne revêtent pas tous le même niveau d'intérêt.

Nous avons parlé d'Agri-Stabilité. Nous avons mentionné ce programme. Il s'agit en fait du fondement de ce que l'on appelle la gestion des risques de l'entreprise, car il garantit une marge de bénéfice à la fin de l'année et veille à ce que cette marge reste relativement stable. Je pense que c'est exactement la direction que nous voulons prendre avec ces programmes de gestion des risques de l'entreprise. L'objectif est de garantir que les exploitations agricoles puissent poursuivre leurs activités au fil du temps, qu'elles soient en mesure de faire face à ces risques croissants et de maintenir leur rentabilité ainsi que la pérennité de leurs activités à long terme, afin que les Canadiens puissent continuer de disposer de denrées alimentaires.

Dan Mazier: J'ai encore plein de questions à vous poser.

Nous en arrivons à Agri-investissement. Je ne sais pas quelle est la position de votre organisme sur ce sujet. J'étais agriculteur à l'entrée en vigueur de ce programme, puis nous y avons renoncé. Toutefois, j'ai toujours trouvé qu'il s'agissait d'une excellente idée, car chaque agriculteur savait exactement à quel risque il s'exposait. Il s'agissait en quelque sorte d'un partenariat avec le gouvernement qui permettait de mettre de l'argent de côté pour les mauvais jours, tout en étant assorti d'incitatifs financiers. Vous n'abusiez pas du programme. Vous perceviez... Il s'agit en quelque sorte d'un programme d'assurance.

Votre organisation a-t-elle une politique à cet égard? Vous pouvez simplement répondre par oui ou par non.

Catherine Lessard: Nous soutenons Agri-investissement...

Dan Mazier: D'accord, c'est parfait.

Vous avez évoqué Agri-relance et souligné qu'il fallait réformer ce programme. Lorsque j'étais président de l'association Keystone Agricultural Producers, j'ai eu de nombreux appels téléphoniques désespérés au sujet d'Agri-relance.

Certaines lois ou réglementations doivent-elles être modifiées pour que ce programme fonctionne correctement? Si vous pouviez transmettre ces renseignements au Comité aux fins de ce rapport, nous vous en serions très reconnaissants.

Catherine Lessard: Je n'ai pas connaissance de modifications législatives qui devraient être apportées pour ce programme, mais nous estimons qu'il est nécessaire d'atteindre son objectif, à savoir la continuité des opérations.

Dan Mazier: Cette réponse s'applique-t-elle aux autres organismes? Si vous avez des suggestions pour améliorer le programme Agri-relance... Je pense que c'est un peu le « coup de poker » des programmes, comme je le disais toujours. C'est quand les producteurs et les régions sont à genoux. Dans les zones rurales du Canada, il ne s'agit peut-être que de dix producteurs — et leur nombre peut être aussi faible —, mais ce sont des millions de dollars et des familles. Ils se connaissent tous et ils souffrent tous. Je pense que nous devons vraiment envisager Agri-relance sous l'angle humain, mais aussi sous l'angle commercial et dans le contexte agricole.

Un autre programme dont nous avons parlé tout à l'heure... Il s'agit de la Perishable Agricultural Commodities Act. Une modification législative a été apportée à la réglementation relative aux produits périssables. Il s'agissait essentiellement d'une garantie offerte aux agriculteurs afin qu'ils ne soient pas lésés à la vente de leurs produits, au cas où quelqu'un tenterait de ne pas les payer.

Je crois savoir que la loi a été modifiée en 2024. Je ne sais pas comment les libéraux s'en sortent à cet égard. Est-ce que les choses fonctionnent bien, ou est-ce que les producteurs sont toujours laissés pour compte?

• (1140)

Catherine Lessard: À ma connaissance, le programme n'a pas encore été pleinement mis en œuvre.

Dan Mazier: Que voulez-vous dire?

Catherine Lessard: La loi existe, mais nous n'avons pas encore constaté les avantages de cette modification législative.

Dan Mazier: C'est incroyable.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer la parole aux libéraux pendant cinq minutes, en commençant par Mme Mingarelli.

[Français]

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Je vais poser mes premières questions à vous, madame Lessard.

Comment l'incertitude liée à l'exportation, y compris les perturbations frontalières ou les fermetures soudaines de marchés, atteint-elle différemment les producteurs de produits frais par comparaison à d'autres secteurs agricoles?

Catherine Lessard: Je vous remercie de la question.

D'entrée de jeu, j'aimerais revenir sur l'importance des exportations pour le secteur canadien des fruits et légumes.

Environ la moitié de tout ce qui est produit au Canada est exporté, principalement vers les États-Unis, bien que ça puisse varier d'un secteur à l'autre. Cela dit, les fruits et les légumes sont des pro-

duits frais qu'il est difficile de transporter au loin. On a donc besoin de marchés de proximité. Or, ce ne sont pas des marchés qui sont facilement substituables.

On voit que, étant donné les défis des négociations commerciales et les situations politiques, il est plus difficile que ce l'était d'exporter les fruits et légumes vers les États-Unis. On a besoin de s'assurer que ce marché demeure ouvert, parce que ce n'est pas vrai qu'on peut se mettre à exporter des laitues en Asie ou en Europe, par exemple. On n'est pas concurrentiel. De toute façon, l'aspect périssable de ces produits doit être pris en compte.

Nous demandons qu'on s'assure que le marché demeure disponible pour les producteurs. C'est ce qui nous permet de garder notre production locale. Si nous avons une exportation forte, nous avons aussi une production locale forte ainsi que des produits disponibles à moindre coût pour les Canadiens.

Giovanna Mingarelli: Comment les programmes de soutien à la gestion des risques destinés aux producteurs canadiens de fruits et légumes se comparent-ils à ceux disponibles pour les producteurs concurrents aux États-Unis ou au Mexique?

Catherine Lessard: Dans mon allocution d'ouverture, j'ai entre autres parlé du programme Marketing Assistance for Specialty Crops. En effet, ce programme donne des fonds directement aux producteurs de ce secteur afin qu'ils fassent à peu près ce qu'ils jugent adéquat pour leur entreprise.

Nous n'avons pas ce type de soutien ici, et nous sommes défavorisés par rapport à nos concurrents en matière de soutien au secteur agricole.

On disait entre autres que les investissements du fédéral dans le secteur agricole représentent moins de 1 % de ses dépenses, alors que, dans les autres provinces, le soutien est beaucoup plus élevé. Si on veut être en mesure d'être concurrentiel, il faudrait que ce soit rehaussé.

Giovanna Mingarelli: J'ai une dernière question pour vous. Actuellement, les programmes de gestion des risques de l'entreprise sont-ils suffisamment réactifs pour faire face aux chocs commerciaux soudains touchant les produits périssables?

Catherine Lessard: Je pense que les données que nous vous avons présentées parlent d'elles-mêmes. Malgré une aide offerte par l'entremise des actuels programmes de gestion des risques de l'entreprise, il y a eu une détérioration de la situation financière des entreprises. Je pense que ça vient démontrer l'importance de réinvestir dans le soutien aux entreprises.

Giovanna Mingarelli: Merci beaucoup, madame Lessard.

[Traduction]

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste presque deux minutes.

[Français]

Giovanna Mingarelli: D'accord, c'est fantastique.

Mes prochaines questions s'adresseront à M. Beauvais.

Les programmes actuels de gestion des risques de l'entreprise comme Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-protection et Agri-relance sont-ils bien adaptés à la réalité des jeunes producteurs et des entreprises en démarrage?

David Beauvais: Comme mes collègues l'ont mentionné, ce sont des programmes qui nous aident, mais ils ne sont pas assez réactifs. Il y a des délais trop grands. Ça prend un peu plus d'aide pour la relève que pour un producteur établi depuis 30 ou 40 ans, autant pour ce qui est du délai que pour ce qui est du montant.

Agri-investissement, entre autres, est un programme qui fonctionne relativement bien. Toutefois, quand on n'a pas de liquidités à mettre à l'intérieur de l'entreprise en raison des défis propres à la relève, on doit travailler à l'extérieur pour avoir suffisamment de revenus. Ça pourrait être mieux adapté, effectivement.

• (1145)

Giovanna Mingarelli: Merci, monsieur Beauvais.

J'ai terminé, monsieur le président.

[Traduction]

Merci.

Le président: Merci.

Pour le Bloc, nous avons M. Lemire.

Vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame Lessard, vous avez parlé de l'importance du Programme de paiements anticipés. Vous avez dit à quel point il est fondamental qu'il devienne pérenne pour apporter de la prévisibilité. Vous avez aussi parlé d'un montant de 350 000 \$ qui, somme toute, fait consensus.

Le gouvernement vient de faire une mise à jour économique. Évidemment, je pense que nous avons tous eu le sentiment que cet exercice aurait pu prendre la forme d'un simple courriel. Dans l'ensemble, pour l'agriculture, c'est plutôt du réchauffé. Dans le contexte, on garde la limite rehaussée à 250 000 \$ pour un an seulement.

Êtes-vous satisfaite de ça et de l'ensemble des mesures annoncées pour l'agriculture dans la mise à jour économique? Est-ce que le gouvernement saisit l'urgence d'agir?

Catherine Lessard: Je pense qu'on y va à la pièce, en fait. Un montant de 250 000 \$ pour cette année, c'est mieux que le montant de base de 100 000 \$ prévu dans le Programme de paiements anticipés. Cela dit, année après année, nos besoins nécessitent une augmentation de cette limite. C'est pour cette raison que nous demandons, cette fois-ci, qu'on ne fasse pas une réévaluation chaque année. Il faut que les producteurs puissent avoir plus de prévisibilité quant à l'avenir et qu'ils sachent qu'ils peuvent compter, année après année, sur un appui plus grand lorsqu'ils doivent démarrer la saison.

En effet, la difficulté dans le cas des producteurs maraîchers et des producteurs horticoles, c'est que les montants d'argent qui doivent être dépensés en début de saison sont immenses. Ça coûte très cher. C'est difficile pour les liquidités de l'entreprise. Souvent, les revenus arrivent juste à la fin de l'été, vers septembre, octobre ou novembre. Nous avons besoin d'un soutien pour être capables de passer au travers de cette période. En ne sachant pas chaque année sur quel pied danser, surtout parce que les annonces sont faites parfois un peu tard, les producteurs ont de la difficulté à bien s'organiser.

Sébastien Lemire: Madame Lefebvre, vous nous avez mentionné les problèmes liés au programme Agri-relance. On sait qu'il y a de plus en plus de changements climatiques. Évidemment, le contexte international rend de plus en plus prévisible le fait que les agriculteurs auront besoin de programmes d'aide d'urgence.

Devrait-on faire en sorte d'avoir des programmes beaucoup plus souples? J'aimerais entendre ce que vous avez à dire là-dessus, que vous nous parliez de ce qui pose problème et que vous nous disiez comment on adapte les programmes aux différentes régions. Est-ce qu'on tient compte de ça ou est-ce que les programmes ciblent encore trop des régions plus urbaines?

Catherine Lefebvre: Le gros problème que nous avons vécu dans le cas du programme Agri-relance, c'est que ça a pris au moins 20 rencontres entre le fédéral et le provincial avant de statuer sur le cadre d'Agri-relance. Ensuite, ça a pris 18 mois avant que le programme soit accessible aux producteurs. Les déficits et les emprunts étaient déjà faits.

De plus, ce que nous avons vécu au Québec, c'est que ce ne sont pas les producteurs qui en avaient besoin qui ont reçu les sous. Il fallait avoir plus de dépenses. Normalement, si on a plus de dépenses, c'est parce qu'on a essayé de faire le plus de récoltes possible. Tous ceux qui ont perdu des champs complets n'ont pas eu plus de dépenses, puisqu'ils ont retourné...

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. Je dois vous interrompre.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci.

[Traduction]

Le président: Nous allons donner la parole à M. Gourde, du Parti conservateur, pour cinq minutes.

[Français]

Jacques Gourde: Merci, monsieur le président.

Ma question va s'adresser aux trois témoins qui sont propriétaires de terres agricoles.

On comprend qu'un programme de gestion des risques, c'est pour réduire les risques. On a des risques climatiques, des risques financiers, des risques politiques, comme on le voit encore plus cette année. Or, des producteurs au Québec devront faire face à un nouveau risque: le risque lié au projet Alto.

Imaginez la situation sur votre ferme: votre terre va être coupée en deux, un train va y passer pendant les 100 prochaines années, le passage va être clôturé à mort et vous allez avoir de la difficulté à le traverser pour vous rendre de l'autre côté de votre terre.

Est-ce que ça peut jouer énormément sur vos marges bénéficiaires?

Catherine Lefebvre: Je vous dirais que, certainement, ça peut mettre la vie d'une entreprise agricole en péril, puisque les trajets qui ont été annoncés jusqu'à présent coupent vraiment des terres en deux. Donc, on ne parle même plus de marges bénéficiaires, on parle d'entreprises qui vont être détruites, anéanties, puisqu'il n'y aura plus de solvabilité pour ces entreprises.

• (1150)

Jacques Gourde: Qu'en pensez-vous, monsieur Beauvais?

David Beauvais: En fait, il y a quelques semaines, j'ai tenu mon assemblée générale annuelle. Il y avait des gens qui pleuraient au micro parce que leur projet allait s'éteindre si la ligne de chemin de fer passait sur leur terre. Donc, comme Mme Lefebvre l'a mentionné, c'est très directement lié.

Jacques Gourde: Qu'en est-il de vous, madame Lessard?

Catherine Lessard: Je ne suis pas propriétaire de terre.

Jacques Gourde: Ça semble vraiment facile pour des grands promoteurs de prendre une carte, de faire une ligne, de tirer un trait. C'est seulement 60 pieds de largeur; c'est ce qu'on nous dit. Cependant, on oublie facilement l'aspect que vous soulevez: de quelle façon va-t-on pouvoir travailler sur ces terres? En fait, sera-t-on encore capable de travailler sur ces terres?

Je pense qu'il faut vraiment insister sur le problème que ça représente. En fait, c'est pire qu'une expropriation. On peut exproprier quelqu'un et lui dire qu'on pourra lui bâtir une belle maison neuve, semblable à la précédente, deux kilomètres plus loin. Cependant, on ne pourra pas relocaliser la terre d'un agriculteur.

Est-ce que vous avez autre chose à ajouter?

Catherine Lefebvre: Si on va de l'avant et que le TGV se concrétise, c'est sûr et certain que, dans tout le corridor, il y aura des fermes qui devront fermer leurs portes.

Jacques Gourde: Ce sont des terres qui sont près du fleuve, et elles sont parmi les meilleures terres du Québec. Il n'y a pas beaucoup de terres cultivables au Québec; on parle de moins de 2 % du territoire. Ça va toucher environ 2 000 terres et de 600 à 700 producteurs. Donc, de 600 à 700 producteurs verront leurs marges bénéficiaires diminuer à une vitesse grand V.

En ce qui a trait à la valeur des terres, croyez-vous qu'elle ira en montant ou en baissant?

David Beauvais: C'est sûr qu'il y aura toujours un impact sur la valeur des terres. En fait, plus on réduit le nombre de terres disponibles, plus leur valeur augmente.

Ensuite, du fait qu'il y aura un genre de deuxième fleuve qui va séparer le Québec, le prix des terres sera plus élevé d'un côté que de l'autre. Alors, c'est sûr que ce sera néfaste si le projet continue comme proposé.

Jacques Gourde: Croyez-vous que les producteurs seront heureux de recevoir une indemnisation ou qu'ils auraient préféré garder leur terre telle quelle?

Catherine Lefebvre: L'indemnisation, aussi grande soit-elle, n'enlèvera jamais le plaisir de faire de la production et de la culture. De toute façon, ce n'est pas une indemnisation qui sera à la hauteur des pertes. Il n'y a aucune indemnisation qui sera de valeur égale aux pertes.

David Beauvais: On peut indemniser le producteur qui occupe la terre aujourd'hui, mais ça ne compensera jamais la perte que ça va représenter pour l'agriculture dans 50, 100 ou 200 ans.

Jacques Gourde: Le groupe Alto semble dire aux agriculteurs que ce n'est pas grave, qu'ils seront indemnisés pour les 100 prochaines années, que c'est seulement 60 pieds de largeur sur leurs terres et que c'est dans l'intérêt de toute la nation canadienne.

À quel point les agriculteurs doivent-ils, encore une fois, plier et être accommodants pour tout le monde? Ils ont sur leurs terres des pylônes, des pipelines, des éoliennes. C'est incommode, mais il y a toujours moyen de faire quelque chose. Dans le cas du projet

d'Alto, cependant, je pense que c'est un petit peu plus qu'incommode. Est-ce vrai ou faux?

Catherine Lefebvre: C'est sûr que vous avez raison. La vitalité de nos régions, c'est l'agriculture qui l'apporte aussi, de même que nos quincailleries et nos épiceries. Si on a la chance d'avoir les villages qu'on a aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à l'agriculture.

Donc, comme je vous disais tantôt, si le tracé ne change pas, c'est sûr que les régions comme Laval, Lanaudière et la Mauricie seront grandement touchées. Or, vous l'avez dit, ce sont les terres les plus fertiles du Québec. Ces terres font partie des plus belles terres maraîchères du Québec, aussi. C'est sûr et certain que tout le monde en subira les effets.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux cinq dernières minutes. La parole est à Mme Harrison, pour les libéraux.

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Merci.

Je le répète à chaque fois. Merci de toujours venir ici et de faire entendre la voix des producteurs afin que nous puissions trouver la bonne solution et soutenir au mieux les personnes sur le terrain.

Madame Lessard, dans vos observations liminaires, vous avez beaucoup parlé des serres. Dans le budget de 2025, le gouvernement a prévu une déduction immédiate de 100 % des coûts d'acquisition des serres afin d'accroître l'offre nationale. Cependant, dans vos observations liminaires, vous avez indiqué que la série de programmes de gestion des risques de l'entreprise ne comportait aucune protection pour les serres.

Pourriez-vous m'en dire plus sur les protections qui devraient être mises en oeuvre?

Catherine Lessard: À titre de précision, il n'existe actuellement aucune mesure de protection des productions en serre au Canada. En cas de maladie ou de baisse de production due à diverses causes, les producteurs ne peuvent donc compter sur aucune aide autre que le programme Agri-stabilité. Les producteurs en serre réclament depuis longtemps que ce type de protection des cultures s'applique également aux serres.

Nous aimerions que tous les légumes et tous les fruits soient couverts, et qu'il existe au moins un programme qui s'applique à eux et auquel les producteurs puissent avoir recours pour la protection de leurs cultures.

• (1155)

Emma Harrison: Quels fruits et légumes ne sont pas couverts? Certains le sont-ils? J'aimerais simplement savoir lesquels ne le sont pas.

Catherine Lessard: Tout dépend de la province. Les protections offertes ne sont pas les mêmes partout au Canada.

Au Québec, les herbes aromatiques, comme le basilic ou l'ail, ne sont pas couvertes. Il n'existe aucune protection des cultures pour ces produits. De nombreux fruits cultivés sur de petites superficies ne sont pas non plus couverts. Les cerises de terre sont un exemple de produit que nous cultivons et pour lequel il n'existe aucune protection des cultures.

On parle de mettre en place un programme global qui pourrait couvrir toutes ces cultures actuellement laissées pour compte, mais ce projet ne s'est pas encore concrétisé. Nous aimerions qu'il aboutisse.

Emma Harrison: Je vais partager mon temps de parole avec ma collègue, Mme Dandurand, car elle n'a pas pu terminer de poser ses questions.

[Français]

Marianne Dandurand: Merci, madame Harrison.

Je voudrais juste revenir sur un commentaire de M. Léger Bourgoïn au sujet de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

La bonne nouvelle dans l'énoncé économique du printemps, c'est que des modifications ont été annoncées à la fois pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments et pour la nouvelle Direction de la réglementation des pesticides. Le tout s'accompagne d'un investissement de 24 millions de dollars sur quatre ans.

Comment pensez-vous que le secteur maraîcher peut contribuer à la réflexion au sujet de ces modifications?

Patrice Léger Bourgoïn: Nous avons déjà commencé à contribuer à la réflexion, puisque nous avons mis en place un comité de travail composé de gens de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de notre association. Nous nous rencontrons tous les trois mois. Nous avons été en mesure d'établir un premier contact et de faire une première communication pour échanger sur les différents problèmes. Évidemment, il y a encore beaucoup de travail à faire. La dernière rencontre prévue au calendrier est en juin, et nous souhaitons ardemment que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire manifeste très rapidement une volonté de poursuivre les discussions plus tard en 2026.

Marianne Dandurand: Est-ce que, pour l'instant, vous avez bon espoir que ça va bien fonctionner? Est-ce que, pour l'instant, les discussions sont positives?

Patrice Léger Bourgoïn: Les discussions sont positives, parce que les divergences d'opinions sont abordées. Je dis toujours que l'indépendance scientifique de cette agence ne doit pas être remise en question. Ça, c'est clair. Par contre, l'agence doit être beaucoup plus transparente. Il y a encore un énorme travail à faire à cet égard, car c'est très opaque.

Marianne Dandurand: Merci.

Madame Lessard, avant que nous soyons interrompues lors de la dernière série de questions, nous parlions d'Agri-relance. Est-ce que vous pourriez nous parler plus en détail du déploiement d'Agri-relance dans des cas comme celui de la Colombie-Britannique? Comment est-ce que ça peut servir d'exemple?

Catherine Lessard: Les paiements plus rapides peuvent certainement aider, mais encore faut-il que le programme soit bien conçu, qu'il soit bien réfléchi et qu'il réponde directement à un besoin des producteurs. Présentement, Agri-relance ne fait que couvrir les coûts excédentaires, comme on l'a mentionné. Cependant, quand une entreprise est dans une situation déficitaire où, justement, elle n'a pas eu de coûts parce qu'elle n'a eu à peu près aucun revenu, et que le programme Agri-stabilité n'est pas suffisant pour l'aider à progresser, on a nécessairement un problème. Ni Agri-relance ni Agri-stabilité n'ont fait le travail. C'est ce qu'on veut voir améliorer.

Quoi qu'il en soit, les paiements plus rapides, ça peut certainement être très utile.

[Traduction]

Le président: Merci.

J'aimerais remercier nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

Nous allons faire une pause de cinq minutes le temps d'accueillir le prochain groupe de témoins.

• (1155)

(Pause)

• (1205)

Le président: Nous reprenons la séance.

J'aimerais formuler quelques remarques à l'intention de nos nouveaux témoins.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme ou qu'un député vous pose directement une question. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et pensez à couper le son lorsque vous ne parlez pas. Les personnes qui utilisent Zoom peuvent sélectionner, en bas de leur écran, le canal d'interprétation de leur choix: parquet, français ou anglais. Les personnes présentes dans la salle peuvent utiliser leur oreillette et sélectionner le canal de leur choix. Je demande à tous les participants présents dans la salle de consulter les consignes qui figurent sur les cartes posées sur la table afin d'éviter tout problème de son ou effet Larsen, et de préserver la santé et la sécurité de tous les participants, y compris celles de nos interprètes. À titre de rappel, tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur les programmes de gestion du risque des entreprises du secteur agricole canadien.

Je souhaite maintenant la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons l'Agri-Food Analytics Lab, l'Institut canadien des politiques agroalimentaires et le Conseil des Doyens, Agriculture, Alimentation et Médecine vétérinaire.

Je remercie tous les témoins d'être présents.

Nous allons commencer par Tyler McCann de l'Institut canadien des politiques agroalimentaires.

Bon retour parmi nous

• (1210)

[Français]

Tyler McCann (directeur général, Institut canadien des politiques agroalimentaires): Bonjour, monsieur le président.

[Traduction]

Merci beaucoup.

[Français]

Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter mes perspectives sur les politiques de gestion des risques agricoles. Mes commentaires aujourd'hui s'appuient sur le travail de l'Institut canadien des politiques agroalimentaires, qui comprend un groupe de travail réunissant des producteurs et des experts en gestion des risques, ainsi que sur mes expériences professionnelles au cours des 20 dernières années.

[Traduction]

J'aimerais commencer par inverser les rôles et poser quelques questions au Comité. Pourquoi le Canada dispose-t-il de programmes de gestion des risques? Quel est leur objectif? Quel rôle sont-ils censés jouer dans la gestion des risques à la ferme? Un rapport de comité qui apporte des réponses claires à ces questions constituera une avancée majeure et contribuera à combler une lacune importante dans le domaine de la politique agricole.

Je vais concentrer mes remarques sur les programmes de gestion des risques mis en place par les gouvernements, mais il convient de souligner que la gestion des risques ne se résume pas à une série de programmes. La gestion des risques à la ferme comprend certes des programmes, mais elle nécessite bien d'autres mesures. Bien trop d'exploitations agricoles ne disposent pas de stratégies de gestion des risques efficaces.

Pour en revenir au cadre stratégique, il y a 25 ans, le premier cadre stratégique agricole a défini l'approche qui est encore largement appliquée aujourd'hui. À l'origine, ce programme visait à offrir aux producteurs un ensemble intégré et complet de solutions de gestion des risques, mais les changements majeurs survenus depuis lors ont en réalité réduit la couverture et le soutien. Cette évolution a généré le sentiment général que l'approche actuelle ne répond pas aux besoins des agriculteurs.

Nos travaux sur la gestion des risques agricoles ont mis en évidence de nombreuses lacunes dans l'approche actuelle. Nous avons synthétisé les problèmes soulevés en cinq enjeux distincts.

Premièrement, le paysage des risques a évolué, mais les programmes n'ont pas suivi. Nous devons innover et moderniser le cadre de gestion des risques.

Deuxièmement, ces programmes n'offrent pas une couverture homogène. Ils couvrent bien les pertes de production pour certains produits, mais on constate un déficit croissant en matière de gestion des risques pour d'autres produits et d'autres types de risques.

Troisièmement, les programmes de gestion des risques de l'entreprise restent mal compris, et certains agriculteurs ont du mal à les intégrer dans un plan proactif de gestion des risques. Le taux de participation est en baisse, et les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à renoncer à utiliser les outils publics.

Quatrièmement, les difficultés liées à la gestion et à la mise en œuvre aggravent les problèmes liés à la conception des programmes. L'examen du programme Agri-stabilité mené par Agriculture Canada a révélé certains problèmes, notamment des retards dans le versement des paiements du programme et l'imprévisibilité des paiements provisoires.

Enfin, l'objectif du cadre actuel n'est pas suffisamment clair. Les programmes n'atteignent pas leurs objectifs et ne s'inscrivent pas dans la ligne des objectifs généraux que nous avons fixés pour le secteur.

Il existe de nombreux problèmes, mais la plupart ne sont pas dus à un manque de financement. Le coût de la série de programmes actuelle a considérablement augmenté. Il a plus que doublé ces 10 dernières années. La bonne nouvelle, c'est que l'augmentation des recettes et des revenus agricoles s'est traduite par une baisse de la part du revenu agricole tirée des paiements au titre des programmes. La mauvaise nouvelle est que la baisse des revenus agricoles ne s'accompagne pas toujours d'une augmentation des paiements versés au titre des programmes. Les aides augmentent lors de certaines périodes de tension financière, mais leur augmentation ne survient pas systématiquement lorsque les marges se resserrent et que les producteurs ont besoin d'aide.

Les négociations relatives au prochain cadre stratégique sont l'occasion de moderniser l'approche du Canada en matière de gestion des risques agricoles, afin que les outils mis à la disposition des agriculteurs soient à la hauteur des risques auxquels ils sont confrontés.

La première étape consistera à s'accorder sur le fait que nous pouvons faire mieux et qu'une évolution s'impose. L'étape suivante devrait être axée sur les principes qui doivent guider le cadre de gestion des risques. Nous ne pourrions nous atteler à la conception du programme qu'une fois que les gouvernements, les agriculteurs et leurs partenaires de la gestion des risques se seront mis d'accord sur les objectifs à atteindre. Il est regrettable que nous passions plus de temps à discuter des dépenses admissibles au titre du programme Agri-stabilité qu'à parler de ce que ce programme est censé accomplir.

Notre travail consiste avant tout à cerner le problème afin de faciliter la recherche de solutions, mais nous avons également commencé à élaborer des principes directeurs qui devraient nous aider à avancer. Nos travaux soulignent certains principes, comme la nécessité d'intégrer une gestion proactive des risques dans le cadre et le fait que l'aide publique devrait en priorité viser à couvrir les pertes catastrophiques que subissent les exploitations agricoles.

Tous ces travaux doivent également tenir compte du fait que les agriculteurs sont tous différents et que leurs besoins en matière de gestion des risques varient. Ce constat ne devrait pas surprendre, mais les gouvernements fournissent les mêmes outils de gestion des risques à tous les agriculteurs, sans distinction. L'un des principes devrait être que les agriculteurs doivent disposer d'un éventail d'outils plus large afin de pouvoir choisir celui qui correspond le mieux aux risques auxquels ils sont confrontés et à leur capacité à y faire face.

Une refonte du cadre, notamment grâce à la participation du secteur privé à la conception et à la mise en œuvre des programmes, pourrait apporter une réponse à ce problème, mais cette transformation ne doit pas se limiter à une simple modification des programmes existants. Ces changements n'ont pas besoin d'être révolutionnaires, mais ils doivent être plus profonds. La modernisation du cadre de gestion des risques peut constituer un élément essentiel de la stratégie de croissance du secteur, ce qui souligne l'importance d'une intégration plus poussée de la gestion des risques dans l'ensemble du cadre stratégique. Nous devons toutefois commencer par répondre aux questions que je vous ai posées au début de mon intervention.

J'ai hâte de répondre à vos questions.

• (1215)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant donner la parole à John Cranfield pour cinq minutes.

John Cranfield (doyen, Ontario Agricultural College, Département de l'alimentation, de l'agriculture et de l'économie des ressources, Université de Guelph, Conseil des Doyens - Agriculture, Alimentation et Médecine Vétérinaire): Merci, monsieur le président, et merci aux membres du Comité.

Je m'appelle John Cranfield. Je suis ici aujourd'hui au nom du Conseil des doyens de l'agriculture, de l'alimentation et de la médecine vétérinaire. Le Conseil des doyens est composé des doyens de 13 facultés réparties dans 11 universités à travers le Canada. Depuis plus de 125 ans, nos facultés assurent la formation et la recherche en agriculture et en agroalimentaire. Nous œuvrons en tant qu'association pancanadienne à but non lucratif depuis 1991. Le Conseil des doyens entretient un dialogue constant avec l'industrie et les gouvernements afin de trouver des solutions aux enjeux nationaux et mondiaux liés à l'agriculture, à l'alimentation, à la santé et à l'environnement.

Aujourd'hui, j'aimerais apporter un éclairage différent concernant la gestion des risques d'entreprise, à savoir le rôle de la science et de la recherche dans la promotion de l'innovation et la réduction des risques. La gestion des risques d'entreprise, ou GRE, est généralement envisagée sous l'angle de la gestion immédiate des crises. On pense, par exemple, à une mauvaise récolte due à la sécheresse, à un cheptel décimé par une maladie invasive ou à un choc soudain et inattendu lié aux fluctuations du marché. De tels événements ont des conséquences profondes sur les producteurs, et des mesures de soutien efficaces à court terme en matière de GRE sont essentielles.

Toutefois, à plus long terme, l'innovation est l'un des outils de gestion des risques les plus puissants dont dispose l'agriculture canadienne. Les gains de productivité réduisent les coûts unitaires pour les producteurs. Les systèmes de détection précoce des maladies préviennent les pertes catastrophiques. De meilleurs outils décisionnels aident les producteurs à gérer la variabilité climatique, à optimiser l'utilisation des intrants et à améliorer la performance environnementale. Ensemble, ces avancées renforcent la rentabilité, la compétitivité et la résilience des exploitations agricoles, c'est-à-dire des résultats clés de tout système de gestion des risques agricoles efficace.

Le Conseil des doyens travaille de concert avec l'industrie pour mettre en place un partenariat entre le secteur privé et le milieu universitaire axé sur la recherche, l'innovation, les compétences et la formation dans le domaine agroalimentaire. Nous avons mené et soutenu des études sur l'écosystème de la recherche, sur les compétences et la formation et, plus récemment, sur le continuum de l'innovation en agriculture et en agroalimentaire.

Dans cette continuité, le Conseil des doyens a récemment lancé l'initiative « Driving Digital Agriculture » — accélérer la transition vers l'agriculture numérique —, qui vise la création d'un réseau national reliant les facultés qui mènent des recherches intensives en agriculture, en alimentation et en médecine vétérinaire au sein de nos 11 universités. Ce réseau renforcera la collaboration interuniversitaire et interdisciplinaire, notamment avec le génie, les sciences de la santé et les sciences de l'environnement, ainsi qu'avec les collègues agricoles qui jouent un rôle essentiel dans la formation. Notre objectif est simple: assurer une meilleure connexion entre les données, les acteurs du milieu et l'expertise afin que les résultats de la recherche se traduisent plus rapidement et de

manière plus fiable en décisions concrètes aptes à stimuler l'innovation.

L'initiative permettra en outre de relier et d'aligner les efforts existants en matière d'agriculture numérique, notamment en ce qui concerne les données à la ferme et les activités de transfert des connaissances et de vulgarisation, comme le fait le « Smart Farm Network », ou réseau de fermes intelligentes. À ce jour, nous avons identifié des partenaires tels que la Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, le Réseau canadien d'automatisation et d'intelligence agroalimentaire, Financement agricole Canada et l'Initiative sur l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique en entreprise. Chacun d'eux contribue à définir les éléments clés d'une stratégie d'agriculture numérique concurrentielle à l'échelle mondiale. L'Institut canadien des politiques agroalimentaires est également devenu un partenaire essentiel dans l'élaboration de la stratégie globale d'innovation agroalimentaire.

En mettant en place un réseau national fédéré qui stimule l'agriculture numérique et l'innovation, nous renforçons la gestion des risques d'entreprise de trois façons fondamentales. Premièrement, nous réduisons les risques liés à la production grâce à une détection plus précoce des menaces et des interventions de gestion plus précises appliquées avant que les pertes ne s'aggravent. Deuxièmement, nous réduisons les risques financiers et les risques liés au marché en stimulant les innovations qui améliorent la productivité, la qualité et la traçabilité, autant d'éléments qui soutiennent la compétitivité et la croissance de la valeur ajoutée. Troisièmement, nous réduisons les risques systémiques en veillant à ce que les données agricoles du Canada et la valeur économique qui en découle restent au pays, plutôt que d'être récupérées par des plateformes fragmentées ou étrangères.

Promouvoir l'agriculture numérique, c'est renforcer la résilience à long terme du Canada en veillant à ce que les investissements dans la recherche se traduisent par des outils pratiques et prêts à l'emploi pour les producteurs, des outils qui permettent de gérer les risques, d'améliorer la performance et de préserver la confiance à l'égard de notre agriculture.

En conclusion, le Conseil des doyens invite le Comité à considérer l'innovation et la mobilisation des connaissances comme des éléments fondamentaux de la gestion des risques d'entreprise. Des programmes de gestion des risques d'entreprise bien conçus aident les producteurs à se relever des chocs. Les systèmes fondés sur l'innovation, pour leur part, contribuent à empêcher ces chocs de se transformer en crises.

Merci de votre attention. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à l'Agri-Food Analytics Lab, pour cinq minutes.

[Français]

Sylvain Charlebois (professeur et directeur du Laboratoire de sciences analytiques en agroalimentaire, Université Dalhousie): Merci, monsieur le président.

Je remercie les membres du Comité de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Les programmes de gestion des risques de l'entreprise au Canada ont aidé les producteurs à traverser de nombreux cycles de volatilité, mais le contexte a changé. Le risque, en agriculture, ne se limite plus aux conditions météorologiques et aux prix. Il est désormais façonné par les marchés mondiaux, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la volatilité des intrants et l'incertitude géopolitique. Ces risques sont plus larges, évoluent plus rapidement et proviennent souvent d'au-delà de la ferme. Pourtant, notre approche actuelle demeure largement réactive et axée sur la compensation des pertes après coup. Si nous voulons réellement renforcer la résilience, nous devons passer d'un modèle qui absorbe principalement les risques à un modèle qui aide le secteur à mieux gérer et répartir ces risques, et cela peut se faire sans augmenter les dépenses publiques.

Je proposerais trois recommandations fondées sur des principes de libre marché et ne nécessitant aucun nouveau financement.

Premièrement, nous devrions améliorer la transparence des marchés en élargissant la divulgation des risques. Les marchés fonctionnent mieux lorsque les participants ont accès à une information claire et comparable. Exiger des participants aux programmes de gestion des risques de l'entreprise qu'ils produisent des rapports standardisés sur les risques, y compris ceux liés aux principaux intrants, aux marchés, à la logistique et au climat, renforcerait la prise de décision à l'échelle du secteur.

Deuxièmement, nous devrions accroître la prévisibilité en nous orientant vers une mise en œuvre davantage fondée sur des règles. L'un des défis pour les producteurs est l'incertitude quant au moment où l'aide est donnée et à ses modalités. L'établissement de déclencheurs clairs et prédéfinis liés à des indicateurs mesurables, tels que les baisses de marges ou les hausses de coûts, améliorerait la confiance et permettrait une meilleure planification.

Troisièmement, nous devrions utiliser les programmes existants pour encourager le partage volontaire des risques tout au long de la chaîne de valeur. Aujourd'hui, une part importante des risques est concentrée chez les exploitations agricoles, alors que la valeur est créée à chaque étape: chez les transformateurs, chez les distributeurs et chez les détaillants. Plutôt que d'exiger des résultats, l'admissibilité aux programmes de gestion des risques de l'entreprise pourrait être structurée de manière à inciter l'utilisation d'ententes d'approvisionnement intégrant des mécanismes tels que des fourchettes de prix, l'indexation des coûts ou des engagements de volume. Cela permettrait aux acteurs du marché de négocier la répartition des risques, tandis que les politiques publiques viendraient simplement renforcer ces comportements.

Finalement, le secteur agroalimentaire canadien est hautement performant, mais les politiques publiques ne doivent pas se substituer aux signaux du marché; elles doivent les appuyer. Si nous alignons nos programmes sur le fonctionnement réel des marchés, nous pouvons améliorer la résilience, réduire les distorsions et faire un meilleur usage des ressources existantes. À l'heure actuelle, nous gérons les résultats, alors que nous devrions plutôt favoriser de meilleures décisions.

Je vous remercie de votre attention. Je serai heureux de répondre à vos questions.

• (1220)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup à tous les témoins.

Nous donnons maintenant la parole aux conservateurs, pour six minutes. La députée Anstey remplace le député Barlow.

Soyez la bienvenue au Comité. Vous disposez de six minutes.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci beaucoup.

Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de poser quelques questions au nom des agriculteurs de ma région. Je vis à Terre-Neuve-et-Labrador.

Monsieur McCann, j'aimerais commencer par vous.

Vous avez soulevé des points tout à fait légitimes dont me font également part les agriculteurs de ma région, notamment en ce qui concerne le programme Agri-relance que le gouvernement a mis en place cette année. Nos agriculteurs disposaient d'un délai de 10 jours pour s'approvisionner en foin et effectuer le paiement correspondant. Cependant, en raison de contraintes de liquidités, ils n'ont pas vraiment pu profiter de cette mesure.

Comment pouvons-nous réaménager ce programme afin qu'en cas de sécheresse, les agriculteurs puissent avoir accès à ces fonds d'importance vitale?

Tyler McCann: Il est important de garder à l'esprit qu'Agri-relance n'est pas un programme. Il s'agit en réalité d'un cadre ou d'un accord entre les gouvernements stipulant qu'en cas de catastrophe, ils prendront des mesures. Sauf qu'il leur faut effectivement un certain temps pour réagir.

Le problème avec Agri-relance, c'est qu'il sert en réalité à pallier les lacunes des autres programmes. Si nous avions une assurance-production qui fonctionnait et qui était capable de répondre aux pertes en matière de fourrage, par exemple... Encore une fois, je pense que si l'on examine les cinq dernières années, que ce soit à Terre-Neuve ou dans le reste du pays, la majeure partie des fonds d'Agri-relance a été utilisée parce qu'il y avait eu une sécheresse ou des inondations qui ont nui à la production fourragère. Si nous disposions d'un produit d'assurance fourragère efficace accessible aux producteurs, ceux-ci n'auraient pas besoin d'attendre qu'Agri-relance intervienne. Si Agri-stabilité était un programme prévisible qui réagissait en temps opportun, ils n'auraient pas besoin de recourir à Agri-relance. La seule raison pour laquelle nous utilisons Agri-relance, c'est pour pallier les lacunes des autres programmes. Je crois qu'il faut mettre l'accent sur ce que nous pouvons faire pour nous assurer d'avoir d'autres outils plus réactifs.

Il y a des situations qui sont des catastrophes, certes, mais ce sont des catastrophes prévisibles. Nous savons qu'il va faire sec et nous savons qu'il va pleuvoir. Nous savons que c'est l'avenir. Nous devrions être en mesure de mettre en place un ensemble d'outils prévisibles que les agriculteurs peuvent utiliser pour faire face à ces conditions, et de réserver le cadre de gestion des catastrophes aux situations tout à fait exceptionnelles qui peuvent se produire. Or, trop souvent, il est utilisé pour des situations qui ne sont tout simplement pas aussi exceptionnelles que ce qui avait été prévu.

• (1225)

Carol Anstey: Je comprends cela. Je pense que c'est une excellente perspective.

Dans des régions comme la mienne, le secteur agricole est relativement nouveau et nous avons beaucoup d'exploitations en démarrage. Quelle est l'importance de la recherche pour ces agriculteurs?

Tyler McCann: Peu importe où vous vous trouvez dans le pays, que vous soyez un agriculteur débutant ou expérimenté, la recherche est à la base de tout cela, comme l'a souligné M. Cranfield. Trop souvent, lorsque nous pensons à la gestion des risques, nous pensons à ces programmes, mais nous ne comprenons pas le rôle crucial que jouent la recherche et le développement, ni celui d'un accès efficace au marché. Nous nous retrouvons dans une situation où nous dépensons plus d'argent dans des programmes de gestion des risques et où nous n'investissons pas suffisamment dans ces autres outils qui existent, qui sont proactifs et qui peuvent changer les règles du jeu. Nous devons mieux comprendre le rôle vraiment crucial que ces autres outils peuvent jouer.

L'autre point qui mérite d'être souligné, et qui renvoie à une observation que j'ai formulée et qui, selon moi, est souvent négligé, c'est que les nouveaux agriculteurs de votre circonscription ont des besoins différents de ceux des agriculteurs saskatchewanais qui sont dans le domaine depuis 50 ans. Pourtant, nous donnons aux uns comme aux autres les mêmes outils. Je ne pense pas qu'il soit raisonnable de croire que, dans toute autre situation, nous voudrions que des entreprises très différentes utilisent le même ensemble d'outils. Nous devons trouver de meilleurs moyens d'améliorer l'offre d'outils avec des instruments qui tiendront compte des réalités particulières auxquelles ces agriculteurs doivent faire face.

Carol Anstey: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Comme nous vivons sur une île, nous parlons souvent de sécurité alimentaire, mais lorsque je discute avec bon nombre de ces agriculteurs, je constate qu'ils sont en train de perdre espoir. Ils traversent une période difficile.

De plus, dans le Canada atlantique, nos saisons sont plus courtes et les conditions sont plus rudes, ce qui s'accorde avec ce que vous venez de dire. Pensez-vous que la proposition du gouvernement de fermer le centre de recherche de Nappan a une incidence disproportionnée sur les agriculteurs du Canada atlantique? C'est un problème un peu particulier pour ce côté-ci du pays.

Tyler McCann: Malheureusement, nous ne savons pas encore quels seront les effets de cette fermeture. Des annonces ont été faites, et des travaux sont en cours. Il nous faudra un peu plus de détails pour savoir ce qu'il en est.

La réalité, c'est que les compressions dans la recherche et le développement ainsi que dans les dépenses ne constituent que des gains à court terme, pourrait-on dire, pour les difficultés à long terme qui plombent le secteur. Qu'il s'agisse des agriculteurs de votre région ou d'autres qui vivent des réalités différentes et ont besoin de s'appuyer sur une recherche qui leur convient, tous ont besoin du soutien qui leur est destiné.

Malheureusement, nous coupons dans les infrastructures. En fait, nous ne nous contentons pas de couper dans les infrastructures; nous coupons aussi dans les dépenses. Je crois qu'il existe de meilleures façons de dépenser cet argent, qui permettraient tout de même à vos agriculteurs d'avoir accès à l'information et à la recherche appliquée et au développement. Il ne s'agit pas nécessairement de maintenir ces sites ouverts, mais comment pouvons-nous mieux combler ce fossé? Lorsque vous vous contentez de retirer les fonds, vous passez à côté de l'occasion de moderniser et de vous assurer que les agriculteurs obtiennent les outils et l'information dont ils ont besoin.

Carol Anstey: Au cours des 12 à 18 derniers mois, quatre grandes exploitations laitières de Terre-Neuve-et-Labrador ont connu des difficultés et ont dû se placer sous la protection contre

les créanciers. J'aimerais vraiment comprendre pourquoi elles sont aux prises avec de telles difficultés.

L'une des choses que je constate, c'est l'augmentation des coûts pour les agriculteurs. Je me demande si vous pourriez en parler. Ces exploitations agricoles sont stables dans nos collectivités depuis longtemps, et elles doivent constamment composer avec tous ces problèmes. Pourriez-vous donner au Comité quelques indices quant aux raisons qui font que cela se produit précisément en ce moment?

Tyler McCann: Tout d'abord, je pense qu'il y a un mythe qui veut que la gestion de l'offre soit une garantie de profits. Ce n'est pas le cas, car les agriculteurs sont confrontés à une hausse des coûts des intrants et à d'autres pressions. Encore une fois, nous devons examiner les facteurs qui sont à l'origine de cette hausse du coût des intrants qui vient modifier les coûts d'exploitation.

Le président: Merci.

Je vais donner la parole aux libéraux pour six minutes. Députée Chatel, allez-y.

[Français]

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Monsieur McCann, tout d'abord, je vous remercie du travail que vous faites avec votre association. D'ailleurs, j'ai eu le plaisir d'assister à une de vos rencontres virtuelles sur ce sujet, qui était très intéressante.

J'ai aimé votre question, et je vous la retourne: pourquoi ces programmes sont-ils en place? Justement, il y a un livre de Simon Sinek là-dessus, intitulé *Commencer par pourquoi*.

Au-delà des programmes de gestion des risques, dans le cadre de la négociation qui aura lieu avec les provinces, on parle aussi de la stratégie fédérale-provinciale-territoriale pour l'agriculture durable. Donc, selon vous, quels sont les objectifs que devrait avoir cette panoplie de programmes et de directions stratégiques?

Par ailleurs, nous avons entendu des témoins parler de la prévention des risques. Donc, quelle serait la place de la prévention?

Nous avons aussi entendu parler de nouveaux risques. Il y a non seulement des risques liés au climat et aux catastrophes, mais aussi des risques liés aux perturbations dans la chaîne d'approvisionnement en raison des conflits internationaux.

Donc, c'est une question que j'ai pour vous. Je vous retourne celle que vous avez posée.

• (1230)

Tyler McCann: Merci.

Je crois qu'au début, l'objectif devrait être d'appuyer la résilience des producteurs agricoles. La définition de la résilience devrait être la capacité d'absorber des chocs et de gérer les impacts de ces chocs afin de retourner à la position de départ. Cependant, il n'est pas question de croissance. Il n'est pas question d'augmentation de la production. Les programmes devraient vraiment juste s'assurer que, quand il y a un choc qui peut compromettre la capacité de la ferme ou de l'entreprise à survivre, il y a un appui en place pour l'aider.

Le problème aujourd'hui, comme vous venez de le mentionner, c'est que beaucoup de producteurs, quand ils sont touchés par des droits de douane ou des perturbations dans les marchés, n'ont pas un tel appui. Il y a des chocs dans le système qui peuvent avoir une incidence sur leur capacité à survivre, mais il n'y a pas de programmes qui peuvent y répondre dans des délais raisonnables.

Il y a d'autres besoins, comme une gestion plus proactive, qui peuvent être appuyés au moyen d'autres programmes et d'autres outils. Cependant, si on subventionne les producteurs, on devrait s'assurer que, dès le début, les subventions sont en place, de sorte qu'elles sont disponibles quand on en a besoin ou quand on en fait la demande.

Si on regarde les chiffres aujourd'hui, on ne voit pas de façon évidente que les paiements augmentent quand les revenus sont en déclin. Si l'objectif est vraiment d'appuyer la résilience, les deux devraient aller ensemble: quand les revenus sont en baisse, les paiements aux producteurs devraient augmenter. Ça arrive des fois, mais ça n'arrive pas toujours, aujourd'hui.

Sophie Chatel: Donc, le pourquoi dans votre question renvoie à la résilience. Peu importe le choc que les agriculteurs vivent, qu'il soit de nature commerciale, internationale ou climatique, c'est un choc, et on doit appuyer la résilience. C'est un excellent point.

Justement, mon collègue a mentionné plusieurs programmes différents. Ça prendrait presque un objectif commun pour chapeauter ces programmes, qui agiraient de façon différente, mais en fonction d'un objectif très clair.

Tyler McCann: Oui. Comme je l'ai dit, la réponse ne devrait pas être d'avoir un seul programme pour aider les producteurs à être résilients. Comme ça a été mentionné, la réponse devrait être d'avoir un objectif global pour tous les programmes, ainsi que de la souplesse dans les programmes et les outils qui sont offerts aux producteurs. On devrait tourner la page relativement au fait que chaque producteur au Canada est obligé de travailler avec Agri-stabilité. Oui, c'est une bonne idée, c'est une approche qui peut fonctionner, mais elle ne fonctionne pas vraiment aujourd'hui. On devrait trouver des solutions pour pouvoir offrir plusieurs programmes aux producteurs.

Sophie Chatel: J'ai beaucoup aimé l'intervention de M. Cranfield, tout à l'heure, concernant la prévention offerte par la technologie et l'innovation. D'ailleurs, je le félicite pour ses initiatives visant à briser le cloisonnement et à favoriser une innovation et un partenariat avec les universités.

Cependant, avant de me tourner vers lui, j'aimerais vous entendre parler du rôle de la prévention dans cette stratégie, monsieur McCann.

• (1235)

Tyler McCann: La prévention est complexe, parce que ça dépend vraiment des risques. Comme presque tous les témoins l'ont probablement dit, les risques sont en train de changer, d'évoluer et d'augmenter, et la façon de prévenir tous ces risques et de les gérer plus proactivement n'est pas pareille. Des fois, il peut être question de recherche. D'autres fois, ça peut être une question d'accès aux marchés. Parfois, quelqu'un d'un gouvernement situé à l'étranger peut travailler avec d'autres gouvernements pour s'assurer qu'on a un accès aux marchés, et ça peut s'avérer la meilleure façon de prévenir ces risques.

Sophie Chatel: Je sais que je n'ai plus de temps de parole, mais, si vous avez d'autres commentaires, monsieur Cranfield et mon-

sieur McCann, je vous serais reconnaissante de nous les soumettre par écrit.

[Traduction]

Le président: Merci.

Passons maintenant au Bloc, pour six minutes.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Monsieur Cranfield, je vais commencer par vous.

Vous travaillez dans le secteur universitaire. Comme vous le savez, les compressions budgétaires qui touchent les centres de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada surviennent à un moment névralgique où l'innovation et la science doivent continuer d'être au cœur de l'agriculture.

Les universités ont-elles les moyens, elles, de remplacer les 27 millions de dollars qui étaient investis annuellement dans les centres de recherche pour payer les scientifiques?

[Traduction]

John Cranfield: En un mot, non, ce n'est pas le cas pour l'instant, mais cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas nous efforcer de trouver des solutions avec d'autres partenaires pour commencer à combler ce manque.

Permettez-moi d'en dire un peu plus à ce sujet. La capacité de recherche publique en agriculture est un atout stratégique au Canada. Ce qui importe le plus, c'est que le Canada préserve la portée de sa recherche, la pertinence régionale de cette dernière et la capacité à long terme qu'il lui faut pour anticiper et gérer les risques dans le secteur. Les producteurs dépendent d'un système de recherche stable, ancré dans les régions et étroitement lié à la vulgarisation et à l'adoption. C'est un maillon essentiel entre l'innovation et l'adoption de la technologie par les producteurs, c'est-à-dire la façon dont ils comprennent la technologie et la voient fonctionner. C'est pourquoi nous ne cessons de revenir sur l'importance de l'innovation et de la mobilisation des connaissances en tant que compléments essentiels aux programmes de gestion des risques de l'entreprise.

Pour répondre à votre question de savoir si nous pourrions un jour rattraper ce retard, je dirai que nous ne pouvons y parvenir seuls. Je suis toutefois convaincu qu'en travaillant en collaboration, nous pourrions concevoir des façons de trouver des partenaires — tant dans d'autres secteurs du gouvernement que dans le secteur privé — et de former des partenariats public-privé afin d'assurer que nous soyons en mesure de fournir des résultats à l'industrie d'une manière qui compte pour elle.

[Français]

Sébastien Lemire: L'Université de Guelph a fait des recherches dans le Nord-Est ontarien. D'une certaine façon, vous avez pris l'espace qui a été libéré lorsqu'on a fermé le centre de Kapuskasing, et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a aussi joué un rôle sur ce territoire. À un certain moment, dans ma région, l'Abitibi-Témiscamingue, nous avions l'entreprise ADL, un grossiste qui consacrait plus de 200 millions de dollars à l'achat de produits dans le Nord-Est ontarien et en Abitibi-Témiscamingue pour remplir les épiceries, qui étaient toutes des détaillants indépendants.

Est-ce que vous savez si la perte d'un grossiste de cette taille a pu avoir un effet sur l'agriculture dans le Nord-Est ontarien?

[Traduction]

John Cranfield: Tout à fait. Il est essentiel que la région que j'appelle la « Clay Belt », celle dont vous parlez... C'est une région en plein essor qui offre d'énormes possibilités. Nous devons nous assurer de disposer de détaillants agricoles et de fournisseurs de matériel capables de fournir aux agriculteurs de la région ce dont ils ont besoin, et de la manière dont ils en ont besoin. Compte tenu de la nature de l'environnement dans lequel ils cultivent, la situation sera différente de celle du Sud-Ouest de l'Ontario, d'autres régions du Québec ou d'autres régions du Canada.

[Français]

Sébastien Lemire: Je suis content de vous entendre dire ça. Effectivement, on a besoin de miser sur les circuits courts, entre autres, mais les programmes sont souvent mal adaptés à ça.

J'aimerais aussi mentionner que vos études, monsieur Cranfield, ont souvent porté sur le comportement des consommateurs. On parle de gestion des risques, mais l'une des façons de réduire ces risques est aussi de rendre nos produits locaux disponibles dans nos épiceries, dans nos restaurants et dans nos commerces. Quand on voyage dans des États comme le Vermont, on peut voir plusieurs restaurateurs qui sont fiers d'indiquer la provenance de leurs produits. Ils disent que leurs carottes viennent de telle ou telle ferme, par exemple.

Rendre nos produits locaux disponibles ne permet-il pas de mieux les promouvoir et de réduire ainsi les risques pour nos productrices et nos producteurs agricoles?

• (1240)

[Traduction]

John Cranfield: C'est possible, mais cela pourrait aussi limiter les perspectives économiques pour ces agriculteurs si les marchés locaux ne sont pas assez solides, ou si ce qu'ils cultivent n'est pas destiné à être vendu sur place. Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est que le Canada est un exportateur net de denrées alimentaires. Nous produisons plus de denrées alimentaires que nous ne pourrions jamais en consommer. Ce qu'il nous faut, c'est une approche à deux volets. D'une part, nous devons mettre l'accent sur le local afin que les personnes qui souhaitent acheter des produits locaux — parfois en payant un supplément — puissent le faire. Cela signifie simplement que lesdits produits sont disponibles et sur les rayons. Parallèlement, nous devons miser sur l'exportation vers des marchés où nous savons qu'il y a une demande — à l'est et à l'ouest, et parfois au nord et au sud — pour les denrées que nous cultivons. La question de l'aspect local de l'équation commence à devenir très compliquée.

Je dirais qu'ici, en Ontario, le gouvernement provincial a été très efficace, grâce à Ontario, terre nourricière et à d'autres programmes régionaux qui ciblent les produits cultivés localement, que ce soit en Ontario en général ou dans une région beaucoup plus restreinte. Comme cela ne s'adresse pas à tous les producteurs, nous devons nous assurer que ces programmes sont conçus de manière à attirer les producteurs qui souhaitent y participer et en tirer parti sans toutefois forcer les gens à faire quelque chose qu'ils ne voudraient pas faire autrement.

[Français]

Sébastien Lemire: Dans une conférence, vous avez souligné l'importance de la transparence. Vous avez mis l'accent sur la traçabilité en soulignant qu'il est important de savoir d'où provient la nourriture.

Est-ce que cet élément fait partie d'un système agricole qui est plus résilient, selon vous?

[Traduction]

John Cranfield: Oui, la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement est d'une importance cruciale, et ce, pour plusieurs raisons. L'une d'elles est la sécurité alimentaire. Nous devons avoir un système conçu pour faire en sorte que les aliments soient aussi sains que possible. Cependant, les risques deviennent parfois bien concrets, et nous devons nous assurer de savoir où se trouve chaque produit alimentaire au cas où il devrait faire l'objet d'un rappel. C'est important. L'autre aspect de la traçabilité est que certains consommateurs veulent savoir, avec un certain degré de certitude, qu'un produit portant la mention « cultivé au Québec » a bel et bien été cultivé au Québec ou dans un comté particulier du Québec. Plus on entre dans les détails, plus cela devient difficile.

Cependant, pour moi, la traçabilité est un élément fondamental de la façon dont nous gérons les risques dans l'ensemble du système. Cela vaut à la fois, comme je l'ai dit, du point de vue de la sécurité alimentaire et de l'authenticité des aliments, mais aussi du point de vue de la commercialisation et du marketing, dans la mesure où certains consommateurs y accordent beaucoup d'importance.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux conservateurs.

Monsieur Bonk, vous avez cinq minutes.

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci beaucoup.

Nous avons beaucoup entendu parler de résilience en agriculture aujourd'hui et des répercussions de tout cela sur les programmes. Aucun agriculteur au Canada ne souhaite jamais avoir à utiliser ces programmes.

Il y a beaucoup de bon travail qui s'est fait en Saskatchewan, en particulier dans les fermes expérimentales. Je sais que M. Charlebois a passé du temps en Saskatchewan, alors il comprendra très bien. Prenons la technologie de semis direct qui a été mise au point à Indian Head. Cette technologie a probablement contribué davantage à renforcer la résilience, spécialement dans les Prairies et, je dirais, dans le domaine de l'aridoculture partout dans le monde, qu'à peu près n'importe quelle autre technologie mise au point — de mon vivant, à tout le moins.

Je me demande si M. Charlebois pourrait nous dire ce qu'il en pense et comment il pense que la fermeture de ces centres de recherche risque de se répercuter sur la résilience, en particulier dans les provinces des Prairies.

Sylvain Charlebois: Je vous remercie de votre question.

Je reconnais que cela va causer des difficultés aux agriculteurs. Ces centres... On considère souvent la science comme quelque chose d'à la fois abstrait et peu dynamique. Cependant, le problème, bien sûr, c'est la mobilisation des connaissances, qui passe par les humains, par des contacts entre les humains. Les agriculteurs de la Saskatchewan — et j'ai effectivement déjà vécu là-bas — ne se fient pas nécessairement à la science elle-même, mais aux personnes qui leur transmettent la science. Cela tend à susciter la confiance. Si un agriculteur fait confiance à la personne qui lui communique la science, il se sentira moins vulnérable. Je dirais que la fermeture de ces centres de recherche va surtout mettre fin aux relations qui permettent la mobilisation des connaissances — et je suis justement allé en Saskatchewan il y a quelques semaines.

Je ne dis pas que les universités ne peuvent pas en faire autant. En fait, comme M. Cranfield, je fais partie de l'université. Je pense que nous pouvons être d'une certaine aide, mais il y a une rupture du lien de confiance, de toute évidence. Il faut le reconstruire, et cela va prendre des années.

Steven Bonk: Vous parlez des gens qui mènent à la science, et c'est exactement de quoi il s'agit en ce qui concerne le système de semis direct. Le gouvernement avait certainement un rôle à jouer, mais les agriculteurs comptaient sur ces fermes expérimentales pour les aider à mener des études. Ils se fiaient à l'expertise universitaire. Ils n'auraient pas pu le faire eux-mêmes, pour des raisons d'affaires, d'une part, mais d'autre part, ils n'avaient tout simplement pas les ressources nécessaires.

Bon nombre de ces programmes sont utilisés plus souvent, mais l'adoption de ces programmes, le nombre de personnes qui s'en prévalent diminue. Cela est dû en grande partie à la réduction des marges et à l'augmentation du coût des intrants. Qu'en pensez-vous? La taxe sur le carbone pour les entreprises aggrave-t-elle la situation?

• (1245)

Sylvain Charlebois: Bien sûr, d'après les études que nous avons menées sur la tarification du carbone, nous croyons qu'en périphérie de la chaîne d'approvisionnement, il y a des pressions supplémentaires auxquelles les agriculteurs sont exposés, ainsi que les entreprises de transport et de transformation, alors nous croyons qu'il y a un impact. Il est difficile de le quantifier précisément, mais nous croyons, d'après la recherche que nous avons publiée dans deux revues, que la politique de tarification du carbone dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement a eu une incidence sur la compétitivité de notre secteur agroalimentaire, de la ferme au magasin, malheureusement.

Steven Bonk: Je pense qu'il serait très intéressant pour le Comité que vous nous remettiez ces documents afin que nous puissions les inclure dans notre rapport.

Je vais maintenant m'adresser à M. McCann.

J'ai une question au sujet de l'écoconformité, parce que beaucoup de ces programmes l'intègrent. J'ai beaucoup d'expérience de travail dans des exploitations agricoles en Europe et en Asie centrale. L'écoconformité, surtout en Europe, a essentiellement détourné ces programmes de leur intention d'origine... Les gens ont dû passer de la production à l'agriculture pour participer à ces programmes.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'écoconformité et les dangers de s'engager dans cette voie au Canada?

Tyler McCann: Si l'on revient à mon point de départ, ces programmes devraient être là pour protéger la résilience des exploita-

tions agricoles. Si l'on s'attend également à ce qu'ils génèrent de meilleurs résultats en matière d'environnement ou d'innovation, on ne pourra parvenir qu'à de mauvais résultats sur tous les plans, pour tous ces objectifs. Je pense que nous l'avons déjà vu avec les changements qui ont été apportés au Partenariat canadien pour une agriculture durable, quand les gouvernements y ont intégré des mesures d'écoconformité.

Il semble que ce soit la première fois que le nombre de demandes soumises pour le programme Agri-investissement diminue. Il s'agit d'un programme ouvert qui se veut un genre de compte d'épargne permettant aux producteurs d'utiliser les outils de gestion proactive des risques dont ils ont besoin, et pourtant, l'écoconformité est telle que pour certains producteurs, cela n'en vaut tout simplement plus la peine.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux libéraux, avec M. MacDonald, pour cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins d'être là aujourd'hui.

Je vais commencer par M. Cranfield.

Vous avez salué le mouvement des technologies intelligentes de la Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard. J'aimerais simplement obtenir un peu plus de détails à ce sujet. Je précise que j'ai travaillé moi-même dans une exploitation agricole et que l'un des pionniers de ce mouvement, Chad Mooney, a travaillé avec nous avec ses drones. Il a acquis de l'expérience en technologie des drones dans l'armée, et nous lui en sommes reconnaissants.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la façon dont cela va améliorer l'agriculture au fur et à mesure que nous allons adopter les nouvelles technologies?

John Cranfield: C'est une excellente question à poser, et elle est au cœur des efforts visant à stimuler l'agriculture numérique. Individuellement, au sein des universités et grâce à nos partenariats de recherche, tant avec les réseaux agricoles qu'avec les divers ordres de gouvernement, nous générons énormément d'information numérique qui vient de la base, des fermes. Nous en sommes au point où il devient difficile d'en récolter les fruits, pour reprendre une image du domaine agricole, en raison du volume de données.

Ce que nous proposons — et l'Île-du-Prince-Édouard est à l'avant-garde à ce chapitre grâce à la Fédération de l'agriculture —, c'est de mettre en place une structure afin d'encadrer la façon d'héberger les données, de les intégrer et de les analyser au moyen des technologies très poussées qui sont maintenant à notre disposition grâce à l'intelligence artificielle, et aussi — pour revenir au point soulevé par M. Charlebois —, pour qu'il y ait un humain dans l'équation, une personne qui comprend comment les résultats de l'étude tirée de renseignements propres à la ferme peuvent se traduire en innovations utiles qu'un agriculteur voudra adopter.

L'applicabilité est fondamentale. Il ne suffit pas de faire de la recherche et de l'analyse. Il faut avoir des partenaires qui seront là pour créer l'innovation avec les chercheurs pour qu'elle soit pertinente sur le plan commercial et utile pour les producteurs. Nous le savons tous. Les agriculteurs croiront au potentiel de la technologie lorsqu'ils la verront de près en personne. Encore une fois, il s'agit de l'humain dans l'équation.

Il sera extrêmement important de nous donner les moyens de transformer cette analyse en quelque chose qui se voit sur les fermes expérimentales, sur une parcelle de terre ou à l'échelle commerciale, pour mobiliser les producteurs et les convaincre que cette innovation va réellement les aider et atténuer le risque auquel ils peuvent être confrontés.

• (1250)

Kent MacDonald: Je vous remercie de cette explication, car c'est exactement ce dont les agriculteurs ont besoin, d'un intermédiaire pour les amener à adhérer à la recherche et à la technologie.

Cela m'amène à une autre question. On parle d'investissement, de compétitivité et d'innovation au Canada. On sait tous, quand on vient du secteur agricole, que c'est un secteur à forte intensité de capital. L'innovation coûte cher, mais elle devient de plus en plus nécessaire pour toutes les activités agricoles, car les pénuries de main-d'œuvre dans les régions rurales du Canada sont bien réelles. Nous avons essayé beaucoup de choses pour régler le problème, mais l'innovation est probablement l'avenue la plus rapide pour réduire les besoins de main-d'œuvre et rester concurrentiels sur le marché.

L'un des outils que le gouvernement a déjà utilisé et qu'il a partiellement rétabli dans le budget de 2025, c'est un incitatif à l'investissement accéléré, qui permet d'amortir l'innovation à 100 %. De nombreux producteurs ont communiqué avec moi pour me dire qu'ils aimeraient que cela s'étende au secteur de la transformation, à la construction de bâtiments, à la traite robotisée des vaches et à ce genre de choses. J'aimerais bien que vous nous parliez tous les trois d'une stratégie pratique pour l'avenir.

John Cranfield: Si vous me permettez de commencer, l'accès au capital est un enjeu extrêmement important dans le secteur agricole et, en fait, dans l'ensemble de la chaîne de valeur agroalimentaire, mais c'est encore plus prononcé à la ferme, puisqu'il ne s'agit pas nécessairement de grandes entreprises ayant accès à du capital comme ce serait le cas d'un fabricant de produits alimentaires reconnu à l'échelle internationale. Ce sont des entreprises familiales. Il est extrêmement important de veiller à ce qu'elles aient suffisamment accès au capital à des taux raisonnables et de mettre en place des incitatifs fiscaux pour permettre la modernisation et l'adoption de nouvelles technologies.

Une dimension importante pour le Canada qui n'est pas directement liée à la gestion des risques de l'entreprise, mais qui reste importante, c'est qu'il faut également penser à la relève agricole et à la transmission des exploitations agricoles à la prochaine génération. La prochaine génération ne doit pas nécessairement être accablée d'une énorme dette en capital, elle doit pouvoir utiliser ses flux de trésorerie pour faire croître ses activités, encore une fois, grâce à l'adoption de la technologie et à l'innovation.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer au Bloc pour deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Monsieur McCann, je vous remercie de la justesse et de la pertinence de vos propos.

Y a-t-il un problème quand tous les programmes de gestion des risques utilisent les mêmes paramètres au Canada, c'est-à-dire des solutions uniques appliquées d'un bout à l'autre du Canada? Pourtant, on sait que la réalité d'un producteur du Québec n'est pas celle d'un producteur de l'Alberta, par exemple, et que la production ma-

raîchère de l'Île-du-Prince-Édouard est principalement axée sur les pommes de terre, alors qu'au Québec ou en Ontario, elle est beaucoup plus variée et propose une plus grande quantité de produits.

Est-ce qu'il faudrait prévoir moins de règles dans le cadre fédéral ou accorder plus de liberté aux provinces, selon vous?

Tyler McCann: Je crois qu'on a besoin de plus de liberté. On a besoin d'une approche qui offre des outils. On le fait déjà au moyen de l'assurance-production, mais on ne le fait pas au moyen des outils liés au revenu ou aux marges des producteurs.

Il y a un autre défi qui se présente: l'assurance est plus chère quand tous les programmes sont à l'échelle provinciale. S'il y avait un fonds de réassurance ou une approche plus nationale, les coûts de cette assurance baisseraient, parce que les pertes ne seraient pas dans les mêmes secteurs chaque année. Il manque cette capacité de partager les risques à l'échelle du Canada.

On a besoin de cette souplesse. Encore une fois, ce n'est pas juste une question de régions; c'est une question de production et de différences entre les fermes.

Sébastien Lemire: Pourriez-vous nous parler de l'importance de notre capacité de transformation?

Plusieurs mentionnent effectivement, comme l'a fait M. Cranfield tantôt, que nous exportons énormément nos produits, beaucoup plus que nous ne faisons de la production à l'échelle locale.

Est-ce que les programmes de gestion des risques pour les entreprises agricoles devraient favoriser davantage la transformation de nos produits et permettre un meilleur accès à nos marchés et aux circuits courts?

Tyler McCann: Certainement, le cadre stratégique devrait mieux appuyer la valeur ajoutée et la transformation. Il semble parfois que ce secteur, bien qu'il fasse partie de la chaîne de valeur, a été oublié dans le cadre stratégique. On devrait être beaucoup plus conscient de l'effet positif d'appuyer la valeur ajoutée au Canada.

Cependant, les transformateurs ont besoin des autres programmes. On a mentionné, il y a quelques minutes, les crédits d'impôt. C'est hors du cadre stratégique, mais les crédits d'impôt sont un outil qui n'est pas utilisé assez souvent dans le secteur agricole. Je pense qu'il y a beaucoup plus à faire au moyen des crédits d'impôt.

• (1255)

Sébastien Lemire: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à M. Bragdon pour trois minutes.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à M. Charlebois.

Nous avons beaucoup parlé des obstacles et des désavantages concurrentiels avec lesquels nos producteurs doivent composer sur la scène internationale. Nous savons qu'ils font un travail extraordinaire et qu'ils fabriquent les produits et les aliments de la plus grande qualité, les plus délicieux et les plus merveilleux au monde, mais ils se butent à d'énormes obstacles en matière de compétitivité.

Selon vous, quels sont les plus grands obstacles à leur croissance, à leur épanouissement, à leur prospérité et à leur compétitivité?

Sylvain Charlebois: Tout d'abord, je suis d'accord avec tout ce qu'on dit mes collègues, John Cranfield et Tyler McCann, depuis le début de la séance.

Je vais revenir à une observation de M. Cranfield au sujet de la capacité et de la possibilité pour les agriculteurs de prendre de l'expansion. L'accès au capital est le plus grand défi, donc je suis absolument d'accord avec cette affirmation, surtout en ce moment, alors que nous avons un gouvernement très engagé dans la capitalisation du système. Cependant, le secteur privé est encore souvent laissé sur la touche, nous avons donc besoin de plus d'action de ce côté.

Nous avons récemment produit un rapport avec MNP sur le rendement du Canada par rapport aux autres pays du G20, et nous sommes à la traîne pour ce qui est de l'injection de capitaux privés dans le secteur agroalimentaire. Cela doit changer si nous voulons aider les entreprises, à la ferme comme dans le secteur de la transformation, à devenir plus concurrentielles et à composer avec les risques actuels.

Richard Bragdon: Merci beaucoup. Je sais que vous pourriez en dire plus. Nous avons hâte que ce rapport soit déposé.

De plus, une question importante se pose. Récemment, le premier ministre a qualifié notre relation avec les États-Unis et le commerce entre le Canada et les États-Unis de faiblesse, surtout dans le domaine de l'agriculture. Pouvez-vous rappeler au Comité à quel point cette relation commerciale est vitale pour nos producteurs et nos agriculteurs? J'entends beaucoup dire dans ma région que nous devons nous assurer que ce commerce se poursuive et que nous devons préserver cette relation, pendant que nous prenons de l'expansion à l'étranger. Pouvez-vous nous en parler, monsieur Charlebois?

Sylvain Charlebois: Oui, j'ai entendu ces commentaires du premier ministre. J'ai trouvé que c'était un mauvais choix de mots. Je crois que les États-Unis sont un partenaire commercial important et qu'ils le resteront. Il serait difficile de sous-estimer la plus grande économie de l'histoire du monde. C'est la réalité. Je suis ici à Montréal, et il y a un pavillon américain ici qui fait des affaires avec des entreprises canadiennes. Tout le monde ici essaie de faire des affaires avec les États-Unis.

Je pense qu'il y a beaucoup de bruit en politique, ce qui est correct. Cependant, sur le terrain, je vois beaucoup d'entreprises qui veulent faire affaire les unes avec les autres des deux côtés de la frontière.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer aux libéraux pour trois minutes.

Monsieur Connors, vous avez la parole.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Oui, nous sommes tous d'accord pour dire que le marché américain est... Il est juste de l'autre côté de notre frontière. C'est le marché le plus important pour nous. Cependant, nous cherchons à nous diversifier pour ne plus dépendre autant du marché américain.

Monsieur McCann, j'ai beaucoup aimé vos premières questions. Pour avoir moi-même travaillé avec la Fédération de l'agriculture de Terre-Neuve-et-Labrador en 2006 ou en 2007, lorsque la série de programmes destinés aux entreprises avait été présentée par le ministre Ritz à l'époque, je sais qu'il y avait eu un commentaire, qui

semble être demeuré pertinent depuis, selon lequel il n'y a pas de solution universelle. Comme M. Lemire l'a souligné, ce qui se passe au Québec est différent de ce qui se passe en Alberta, qui est différent de ce qui se passe en Colombie-Britannique et très différent de ce qui se passe à Terre-Neuve-et-Labrador.

J'aimerais revenir à l'un des autres points que vous avez soulevés. Vous avez mentionné cinq choses dans votre déclaration préliminaire. Lors de notre réunion précédente, un témoin de Terre-Neuve-et-Labrador nous a dit que les faibles taux de participation aux programmes de gestion des risques de l'entreprise sont attribuables au fait que les programmes sont mal compris et qu'on n'en fait pas suffisamment la promotion. Que devrions-nous faire pour rectifier le tir et quelle serait la solution, selon vous?

• (1300)

Tyler McCann: Je pense qu'il faudrait envisager différents mécanismes de prestation. Quand on achète une assurance habitation, le courtier d'assurance qui nous la vend nous explique en quoi consiste la couverture, quelles sont les options et comment fonctionne le programme d'assurance. Si l'on s'adresse aujourd'hui à un administrateur provincial de l'assurance-récolte, on aura du mal à obtenir des réponses à ces questions. Les incitatifs et les motivations ne sont pas au rendez-vous. Trop souvent, on ne pose pas de questions assez difficiles sur le travail que les agents provinciaux font ou ne font pas.

On parle souvent de réforme et de potentiel. Il faut aussi reconnaître l'obstacle que représentent les provinces pour obtenir des changements et des résultats aujourd'hui. Selon les règles actuelles, la plupart des grandes provinces doivent consentir à n'importe quel changement envisagé, et si quelqu'un veut faire obstacle au changement, il peut le faire. Pour être honnête, il arrive trop souvent que le gouvernement fédéral soit blâmé pour cela, alors que ce sont les provinces qui sont à la source du problème et qui font obstacle à la réforme. Elles ont tendance à ne pas s'occuper très bien de la prestation des programmes non plus.

Le président: Il vous reste 10 secondes, si vous les voulez.

Paul Connors: J'aimerais revenir au programme visant les cultures fourragères qui a été mis en œuvre à Terre-Neuve-et-Labrador en raison de la sécheresse cette année.

Si vous pouviez nous soumettre quelque chose ou nous donner une brève réponse... Il est très difficile, voire impossible d'obtenir une assurance pour les cultures fourragères à Terre-Neuve-et-Labrador.

Tyler McCann: Les gens de l'Alberta diraient que c'est très difficile pour eux aussi.

Il n'y a aucune raison à cela. Nous devons réfléchir à la façon dont nous pourrions innover.

Le président: Merci. Vous avez fait bon usage de vos 10 secondes, monsieur Connors.

Je remercie tous les témoins de leur présence ici aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants du travail que vous faites en agriculture pour soutenir notre pays.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: D'accord. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>